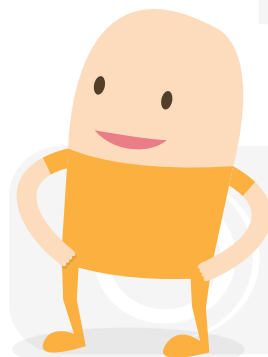




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Décode la h@ine! Jette la violence!

GUIDE DE PRÉVENTION CONTRE LES DISCOURS DE HAINE EN LIGNE A L'USAGE DES 12-18 ANS



Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

et Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb

© UNESCO 2019

ISBN 978-92-3-200173-3



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Création graphique : Khalid Aoutail

Graphisme de la couverture : Khalid Aoutail

Illustrations : Khalid Aoutail

Mise en pages : Agence D / MENDES CREATION / Khalid Aoutail

Impression : MENDES CREATION

Ce guide et ces fiches pédagogiques ont été développés dans le cadre des projets de l'UNESCO "Promouvoir la démocratie et la liberté d'expression" financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), et "Réseaux de la Jeunesse Méditerranéenne (NET-MED Youth)" financé par l'Union Européenne.





Décode la h@ine! Jette la violence!

GUIDE DE PRÉVENTION CONTRE LES DISCOURS DE HAINE EN LIGNE A L'USAGE DES 12-18 ANS

Décode la h@ine! Jette la violence!

Guide de prévention contre les discours de haine en ligne à l'usage des 12-18 ans

Auteur et coordination éditoriale : Khalid Aoutail, expert liberté d'expression et développement des médias

Supervision :

Andrea Cairola, Conseiller pour la Communication et l'Information

Philippe Maalouf, Spécialiste de Programme Education

Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb

Coordination projet :

Rim Baji, chargée de projets Communication et Information, Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb

Rosario Soraide, coordinatrice, composante médias du projet NET-MED Youth, Secteur de la communication et de l'information, UNESCO

Focus group : organisations de jeunesse au Maroc participant au projet NET-MED Youth

Révision Externe: Marguerite Cros, experte éducation aux médias et à l'information

Révision Interne:

Secteur de la communication et de l'information, Section pour la liberté d'expression, UNESCO : Rosario Soraide, Josselyn Guillarmou

Secteur de l'éducation, Section pour l'éducation à la citoyenneté mondiale et la paix, UNESCO : Dov Lynch, Lydia Ruprecht, Marco Pasqualini

Secteur des sciences sociales et humaines, Section jeunesse et sport, UNESCO : William Grenier-Chalifoux



**En opposant la haine
à la haine, on ne fait
que la répandre,
en surface comme
en profondeur.**



Gandhi

Mohandas Karamchand Gandhi (né à Porbandar, Goujrat, 2 octobre 1869 - mort à Delhi, 30 janvier 1948) était un grand dirigeant politique et spirituel de l'Inde, et du mouvement d'indépendance indien. Il a été un pionnier et un théoricien de la désobéissance civile de masse, fondée sur la non-violence, qui a mené l'Inde à l'indépendance, et inspiré de nombreux mouvements de liberté et de droit civique autour du monde.

SOMMAIRE

PRÉFACE 8

COMMENT UTILISER CE GUIDE 10

1

Le discours de haine en ligne 12

La liberté d'expression, c'est quoi ? 13

La violence en ligne 13

Le discours de haine en ligne 14

2

Contre le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes 16

MODULE 1

Je reçois dans des échanges privés (emails, messageries instantanées) ou publics (réseaux sociaux, forums, jeux en ligne) un message que je ressens comme violent. 18

L'ECLAIRAGE DE BRAINY : Le harcèlement en ligne 20

MODULE 2

Je reçois une information qui concerne directement un ou plusieurs individus, célèbres ou non, et que je juge nuisible à leur réputation. 22

L'ECLAIRAGE DE BRAINY : Réagir à la médiatisation d'affaires judiciaires 24

MODULE 3

Je consulte ou souhaite mettre en ligne un contenu mettant en scène des situations de violence. 26

L'ECLAIRAGE DE BRAINY : Lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre sur internet 28

Contrer le discours extrémiste violent en ligne 30**MODULE 1**

Je reçois un message de propagande extrémiste violente. 34

L'ECLAIRAGE DE BRAINY : Décrypter la rhétorique de la propagande extrémiste violente 36

MODULE 2

Je consulte des sites, blogs, applications sur lesquels j'ai l'impression de voir un message de propagande extrémiste violente. 38

L'ECLAIRAGE DE BRAINY : La désinformation 40

MODULE 3

Je suis sur un forum, un réseau social, un jeu en ligne, et je lis une publication qui me semble être de la propagande extrémiste violente. 42

L'ECLAIRAGE DE BRAINY : L'organisation des réseaux extrémistes violents sur internet 44

FICHES PEDAGOGIQUES 46

PRÉFACE

Pourquoi ce guide?

Véritable catalyseur de la violence sous toutes ses formes, le discours de haine a toujours eu et continue d'avoir des conséquences néfastes sur la stabilité du monde. Les conflits, faits de violence et crimes contre l'humanité qui ont émaillé l'Histoire se sont toujours appuyés sur des discours appelant à la haine de l'autre. C'était le cas hier, cela l'est toujours aujourd'hui ! Ces leçons que l'Histoire nous enseigne doivent plus que jamais trouver leur place dans notre compréhension du monde contemporain, un monde hyperconnecté où il n'a jamais été aussi simple de communiquer, un monde dans lequel Internet est un formidable espace d'échange, d'expression et d'information, un monde, enfin, dans lequel le web nous offre parfois aussi le spectacle de querelles intestines que l'on croyait révolues. L'expression de la haine persiste. Sur la Toile, elle s'est modernisée et amplifiée, et elle est désormais quotidienne, virale et instantanée.

Chaque jour, des milliards de personnes interagissent, échantent des opinions et utilisent ainsi leur droit à la libre expression. Néanmoins, un internaute est avant tout un individu et comme tout individu il n'est pas à l'abri d'un dérapage, d'un propos vulgaire ou diffamatoire, d'un appel à la discrimination, à l'hostilité, à la violence ou au crime. Le discours de haine a donc une responsabilité collective. Un propos haineux, ce n'est pas seulement une expression bénigne de la haine. Un propos haineux peut convaincre de nombreuses

personnes que la violence est la solution à leurs problèmes, et inciter certaines d'entre elles à s'engager dans des entreprises d'agressions verbales, physiques, sociales, symboliques ou tragiques contre d'autres personnes dont le seul tort est d'être différentes.

En tant qu'organisation des Nations Unies dont le mandat est de « promouvoir la paix dans l'esprit des hommes et des femmes » par l'éducation, la culture, les sciences et la libre circulation de l'information, l'UNESCO contribue activement à favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle, à travers la liberté d'expression sous toutes ses formes, y compris sur Internet et les réseaux sociaux. A travers son concept d'"Universalité d'internet", l'UNESCO promeut l'émergence d'un espace virtuel (i) libre et conforme aux droits de l'homme ; (ii) ouvert ; (iii) accessible à tous ; (iv) orienté vers la participation de tous ses partenaires.

L'Organisation encourage aussi le professionnalisme des médias, leur autorégulation, mais aussi et surtout la maîtrise de l'information et des médias par chaque citoyenne et chaque citoyen, condition sine qua non du développement de leur esprit critique. Cette approche participe de la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent des Nations Unies, appelant à la promotion de l'éducation aux médias et au numérique, et par là même à l'émergence d'une pensée critique.

A qui s'adresse-t-il?

Le présent guide, élaboré à la demande des partenaires de l'UNESCO dans la région du Maghreb, s'adresse à la jeunesse car c'est la jeunesse qui tient entre ses mains l'avenir du dialogue entre les peuples. L'adolescence étant la période de l'éveil d'une conscience politique, c'est aux adolescentes et aux adolescents que ce guide parle en particulier.

Avec des mises en situation concrètes, il permet non seulement de mieux comprendre les stratégies des groupes extrémistes violents, mais aussi d'évoquer la violence verbale qui peut se manifester lors d'un échange par courriel ou sur les réseaux sociaux, avec des proches ou des connaissances. Il aborde la violence en ligne sous toutes ses formes (cyberharcèlement, violence fondée sur le genre, etc.) car c'est en apprenant d'abord à respecter son interlocuteur dans des discussions quotidiennes qu'il est possible de lutter contre la haine extrémiste qui corrompt les esprits et pousse certains à commettre le pire.

En ce moment, des initiatives, portées par les principaux réseaux sociaux (tels que Facebook, Snapchat, Twitter, Instagram, WhatsApp, Youtube, etc.), de même que les gouvernements, les associations de la société civile ou les médias, tentent de mettre fin à l'expression de la haine en ligne : résolutions, lois, chartes de bonne conduite, campagnes de sensibilisation, codes déontologiques, etc.

Dans ce sillage, cet outil s'adresse à l'internaute car c'est à travers sa capacité unique à s'exprimer librement que l'internaute est et restera le plus solide rempart contre la violence en ligne et le principal ambassadeur de la paix, du dialogue, de la diversité et de la compréhension mutuelle.

Ce guide, conçu à partir d'une collecte de données sur l'expression de la haine en ligne sous toutes ses formes, et de leur analyse, propose des modules simples à comprendre afin d'accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans la création d'un réseau virtuel d'échange pacifié.

Les recommandations présentes ici ne se limitent pas à l'expression de la haine en ligne mais abordent toutes les formes de violences qui peuvent exister car c'est en prévenant la violence ordinaire qu'il est possible d'enrayer la violence idéologique, principal terreau de la confrontation meurtrière entre les peuples.

Golda El Khoury

Directrice du Bureau de l'UNESCO à Rabat

Représentante de l'UNESCO auprès du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Mauritanie

COMMENT UTILISER CE GUIDE?

Cercle amical et familial

- En partageant la version imprimée du guide ou sa version digitale sur les réseaux sociaux (création de groupes, etc.) et avec son entourage, ses amis, ses parents, ses enfants pour questionner les points qui y sont mentionnés.
- En mettant en place des initiatives pour contrer le discours de haine en ligne.

Enseignement

- En développant, avec l'équipe pédagogique, des expériences-pilotes permettant de sensibiliser les apprenants et en organisant des modules d'enseignement s'appuyant sur les fiches pédagogiques qui accompagnent le guide.
- Il est recommandé d'inviter des professionnels des médias pour initier un échange avec les apprenants et développer leur pensée critique à travers la recherche, l'analyse et la production de contenus d'information.

Organisation de la société civile

- En organisant des réunions ou des ateliers de formation animés par des experts, pour les membres de l'équipe et avec les partenaires, pour éviter la propagation du discours de haine en ligne dans les échanges (haine idéologique et inter-personnelle).
- En développant des expériences-pilotes permettant de sensibiliser l'opinion et de concevoir et mettre en œuvre des projets en partenariat avec les institutions en charge de la communication, de l'éducation, de la jeunesse et de la culture afin d'accroître l'impact réel et durable des initiatives de lutte contre les discours de haine en ligne.
- En réutilisant son contenu en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>) et par exemple en développant des outils de sensibilisation comme des infographies.

Association de parents d'élèves

- En proposant à l'association d'entreprendre un dialogue avec les responsables de l'établissement scolaire pour organiser conjointement des sessions de discussions à l'intention des élèves, animées avec le concours d'experts sur la question et avec les enseignants intéressés.

Média public, privé ou associatif

- En partageant la version imprimée ou digitale du guide avec tous les professionnels travaillant dans ce média et en proposant aux responsables, hauts-cadres et représentants syndicaux d'organiser des discussions autour de la question du discours de haine en ligne (haine idéologique et inter-personnelle).
- En développant des concepts d'émissions autour de la problématique des discours de haine en ligne afin de garantir que la maîtrise des médias et de l'information devienne un objectif en termes de programmation et pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens.

Institution publique

- En partageant la version imprimée ou digitale du guide avec tous les professionnels travaillant dans cette institution et en proposant aux responsables, fonctionnaires et hauts-cadres d'organiser des discussions autour de la question du discours de haine en ligne (haine idéologique et inter-personnelle).
- En développant des expériences pilotes, avec le concours d'experts et en partenariat avec des organisations internationales et des associations de la société civile, de façon à envisager la mise en place de mécanismes nationaux voués à promouvoir la lutte contre les discours de haine en ligne ainsi que la liberté d'expression, en particulier à travers le système éducatif et le corps enseignant.
- En inscrivant la lutte contre les discours de haine en ligne en tant que composante essentielle des politiques mises en œuvre en matière de liberté d'expression, d'éducation aux droits de l'homme, à la citoyenneté et au dialogue interculturel.

1



**Le discours
de haine en ligne**

Internet nous offre une formidable opportunité de consulter et d'émettre, d'une manière quasi-illimitée, des informations, des données, et des opinions. Mais si la Toile est un espace virtuel d'échange et de dialogue, elle peut être également le théâtre d'affrontements idéologiques, de querelles intestines et de règlements de compte qui n'ont autre vocation que d'attaquer autrui pour imposer sa domination, pour le blesser ou propager des idées destructrices pour la paix, la tolérance et la compréhension mutuelle. Mais alors qu'est-ce qui distingue la liberté d'expression du discours de haine ? Quelques pistes...

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, C'EST QUOI ?

Selon l'Article 19 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

En matière de liberté d'expression, sur ou en-dehors d'Internet, l'UNESCO préconise que la libre circulation de l'information soit toujours la norme. Le contre-argumentation est généralement préférable à la répression de la liberté de parole, et toute mesure de restriction de la liberté d'expression doit être soigneusement considérée afin de garantir que ce type de disposition légale demeure tout à fait exceptionnel et que le débat légitime et approfondi ne soit pas entravé.

Afin de protéger les personnes, cette liberté n'est néanmoins pas absolue. Selon les bonnes pratiques internationales, elle est encadrée par certaines restrictions qui doivent être légitimes, nécessaires et prévues par la loi. Elles sont exposées ci-dessous.

LA VIOLENCE EN LIGNE

La violence est du point de vue l'Organisation mondiale de la santé :

« L'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès. »

Le discours de haine est donc une forme de violence mais il peut exister d'autres manifestations de violence qui ne sont pas consécutive à la haine :

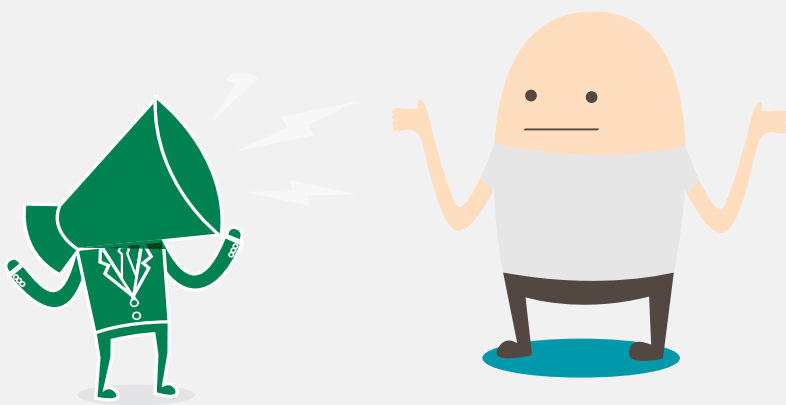
- L'atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui.
- La diffamation : toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.
- L'injure : toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.

Dans le cadre de la violence en ligne, cela recouvre donc une multitude de réalités : altercation par écrit, cyber-harcèlement, divulgation d'informations ou d'images privées sans le consentement des ayant-droits, lynchage médiatique, diffusion d'images violentes, etc.

LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

Le sentiment de haine

Au sens général, la haine se définit comme un profond sentiment de rejet à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes ou de quelque chose. Ce ressenti n'appartient donc qu'à la personne qui l'éprouve, à un moment donné de sa vie, pour des raisons personnelles (vécu, représentations, goûts, pulsions, etc.) ou contextuelles (situation dans laquelle elle se trouve, interlocuteur auquel elle s'adresse, dialogue privé ou conversation de groupe, etc.). Avoir conscience du sentiment de haine qui est enfoui en chacun, de ses raisons et des outils qui permettent à la fois de le contenir et de l'atténuer, permet de contrôler cette pulsion et de ne pas céder à la tentation de l'exprimer.



Le discours de haine

Le discours de haine n'a pas encore de définition juridiquement établie au niveau international. Néanmoins, le *Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, l'hostilité ou à la violence*, formulé par des experts réunis par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, fournit une liste d'éléments constitutifs du discours de haine : le contexte, le rôle et le statut de l'orateur, l'objet qui doit être un appel ou une incitation, le contenu ou la forme, l'ampleur du discours, le niveau de risque de préjudice pouvant en résulter.

Le discours de haine n'est pas un sentiment mais une expression de la haine. Une phrase, un son ou une image exprimant un rejet de l'autre est une phrase, un son ou une image qui peut le heurter et l'encourager à développer, en réponse, un sentiment de haine qu'il voudra exprimer également, car la violence appelle à la violence. Cela peut également dans certains cas (discussions de groupe, etc.) inciter les témoins de cette confrontation à choisir un camp, à éprouver de la haine pour les uns ou pour les autres et, dans certains cas, à l'exprimer avec un niveau de violence similaire ou aggravé par l'effet de groupe.

L'expression doit être libre mais la responsabilité de la personne qui s'exprime est toujours engagée, en particulier quand celle-ci use de sa liberté pour nuire, blesser ou appeler à la violence. En ce qui concerne l'expression de la haine, les normes internationales peuvent nous aider, de manière générale, à identifier les discours haineux et à trouver des solutions pour les contrer.

Toute expression de haine fondée sur la nationalité ou la religion est interdite par la loi selon l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques – mais il est précisé qu'il doit s'agir d'un (i) appel à la haine, (ii) qui constitue une incitation à (iii) la discrimination, l'hostilité ou la violence.

Le discours haineux, lorsqu'ils reposent sur le sexe, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques fait l'objet de restrictions selon les termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 19), dans l'intérêt du respect des droits ou de la réputation d'autrui.

POUR RÉSUMER



Le discours de haine peut prendre plusieurs formes. Un commentaire violent à l'encontre d'une connaissance sur les réseaux sociaux, un partage d'article, de vidéo, de photo ou d'infographie stigmatisant telle ou telle catégorie de personnes, un échange privé par email ou par messagerie instantanée, toutes ces formes d'expression qui sont devenues banales pour bon nombre d'utilisateurs peuvent être porteuses de haine.



Le discours de haine n'est ni cohérent ni pertinent. Il crée, utilise ou détourne des idéologies et s'en réclame pour justifier son existence alors qu'en réalité, il repose sur une logique bancale, des représentations stéréotypées et réduit les problématiques complexes du monde contemporain à des schémas suffisamment simplistes pour être largement répandus.



Le discours de haine s'attaque aux personnes, pas aux idées. Le débat d'idées sain et constructif suppose la confrontation des points de vue, thèse contre thèse, argument contre argument. Le discours de haine stigmatise au contraire des personnes et des groupes de personnes.



Le discours de haine peut toucher toutes les catégories sociales, géographiques, culturelles, linguistiques, professionnelles, les hommes ou les femmes, des personnes pour leur orientation sexuelle ou leurs idées. Il n'a pas de cible privilégiée, tout le monde peut être visé par une attaque.



Le discours de haine peut être porté par n'importe qui : jeunes ou moins jeunes, riches ou pauvres, intellectuels ou simples citoyens, etc. En d'autres termes, il n'est pas l'exclusivité d'une catégorie. Ni un ami, ni un membre de la famille, ni une connaissance n'est donc à l'abri de tenir un propos haineux.

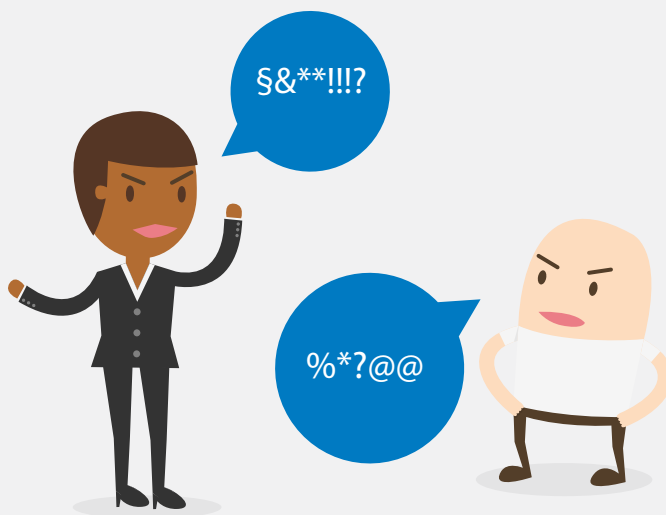


Le discours de haine est l'allié naturel de la censure, de l'injustice et de la domination; pas de la liberté d'expression, de l'État de droit et de la diversité. Ses auteurs utilisent la liberté d'expression pour créer un environnement de conflit et la menacent en donnant un argument aux personnes qui entendent museler la libre parole. Le discours de haine n'est que l'expression visible, supposée ou symbolique d'un désir de domination, au détriment du pluralisme et de la diversité.

2

**Contre le discours
violent en ligne dans
mes discussions quotidiennes**

Lorsque nous parlons de haine dans des échanges en ligne, la tentation est parfois grande de limiter cette réalité à l'action de groupuscules extrémistes violents cherchant à utiliser le web pour propager des idées destructrices. Il est vrai que toute violence peut avoir en effet des racines idéologiques et amener ses auteurs, sur des questions politiques, économiques, sociales, culturelles ou religieuses qui leur tiennent à coeur, à créer ou relayer, volontairement ou non, des discours qui encouragent au rejet et à la stigmatisation de l'autre.



Pourtant, et d'une manière plus banale, nos propos peuvent être violents ou perçus comme tel, dans un contexte de conflit avec des connaissances, des proches, ou des inconnu(e)s. Il n'y a pas ici d'idéologie haineuse mais l'expression publique ou privée d'un différend avec quelqu'un ou, plus gravement, d'une situation de harcèlement en ligne. L'expression de la haine peut donc être présente quotidiennement, d'une manière plus ou moins visible, dans deux types d'échanges.

Les échanges privés

Il est possible de créer et/ou d'entretenir un discours violent en ligne dans le cadre d'échanges d'emails ou par le biais d'applications de messagerie instantanée. S'exprimer d'une manière violente avec une connaissance ou un(e) inconnu(e) par ce biais peut marquer le début du discours haineux.

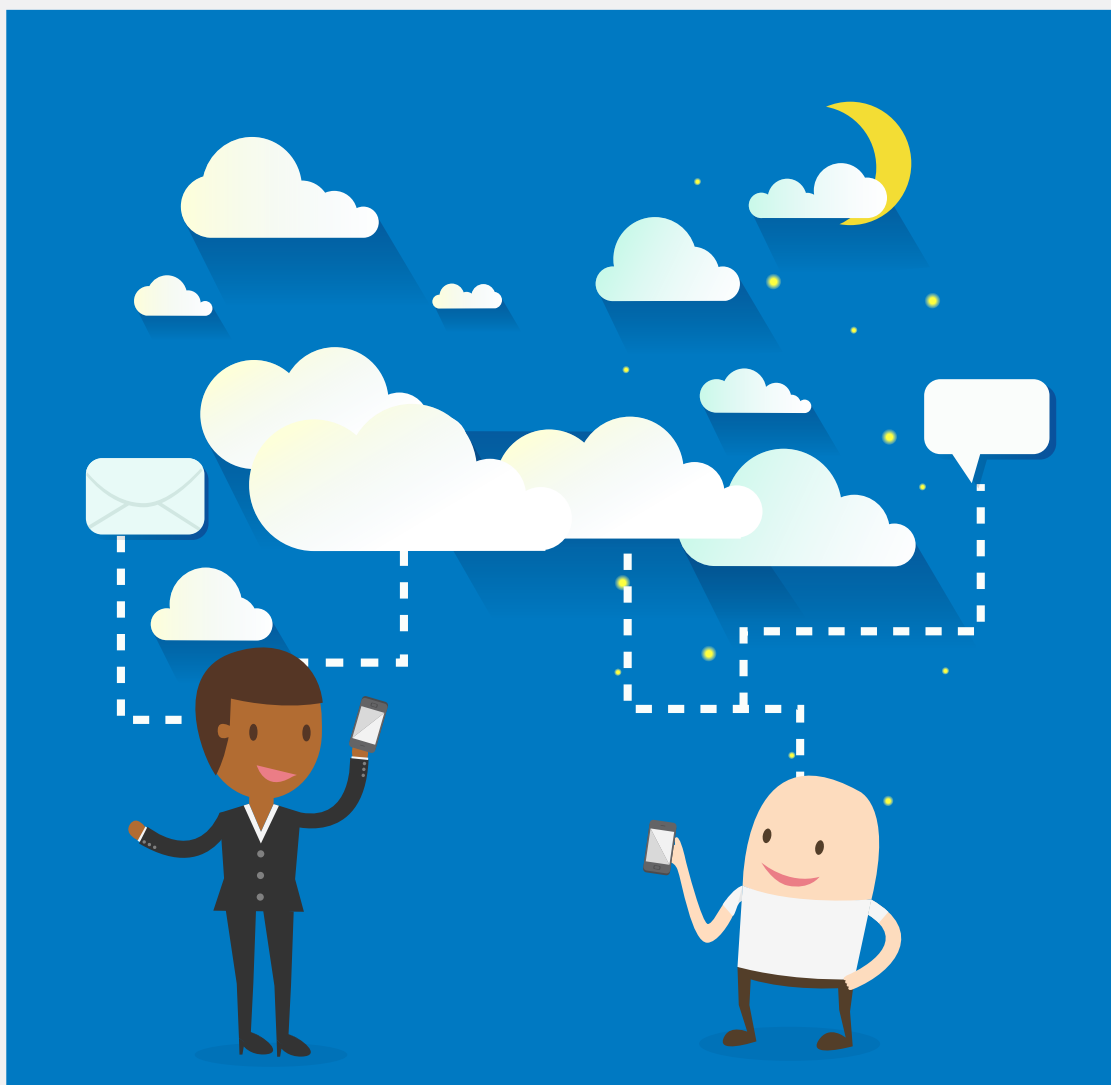
Les échanges publics

Il est également courant de voir dans les réseaux sociaux des publications ou des commentaires plus ou moins violents et visant une personne ou un groupe de personnes. Ces propos ont des répercussions encore plus importantes sur les victimes car à la dureté du mot ou des images s'ajoute un effet d'humiliation amplifié par leur grande visibilité. Cette situation est d'autant plus dangereuse quand les auteurs de ces propos sont très suivis, aimés ou commentés car la viralité de ce discours accroît son adhésion par les utilisateurs. En d'autres termes, plus une publication a été aimée ou commentée, plus elle sera visible, aimée et commentée, et plus sa propension à inciter à la discrimination, l'hostilité ou à la violence sera importante.

MODULE 1

Je reçois, dans des échanges privés (emails, messageries instantanées) ou publics (réseaux sociaux, forums, jeux en ligne), un message que je ressens comme violent.

Il nous arrive quotidiennement d'avoir des échanges, à deux ou à plusieurs, avec des personnes, par email ou par application de messagerie instantanée (Facebook Messenger, WhatsApp, SnapChat, Skype, etc.). Ce type de communication peut sembler anodin, il n'en reste pas moins sujet à de possibles incompréhensions, intimidations, confrontations, humiliations, etc. Les règles du savoir-échanger par email, messagerie instantanée et sur les réseaux sociaux, forums et jeux en ligne, sont expliquées dans ce module.



Que faire ?



• Je lis le message en entier et attentivement, et je me pose des questions sur le sens du propos.

Il existe une multitude de figures de style qui peuvent créer deux niveaux de compréhension du message. Pour des situations normales, cela ne pose pas de problème. Néanmoins, dans des moments de tensions, l'émotion rend difficile la distinction entre le sens voulu du propos et la manière dont ce dernier est perçu. Il est, dans ces conditions, difficile de savoir quelle est l'intention réelle de mon interlocuteur. Dans ces cas, je dois rester calme et m'interroger.

• Je prends en compte le contexte.

Il est possible que la personne à qui je parle soit en cours, dans un bus ou dans la rue. La manière dont elle écrit est fortement influencée par le contexte dans lequel elle le fait.

• Je me souviens qu'un propos écrit ne garantit pas la confidentialité de l'échange.

Le propos écrit laissera des traces dans l'esprit de l'interlocuteur et pourra être l'objet d'une altercation future.



• Je propose à mon interlocuteur de parler de vive voix.

Toujours la meilleure façon de dissiper le malentendu. Cela peut se faire par téléphone ou, s'il n'y a pas de risque d'agression, de visu.

• Je me redemande constamment à qui j'écris.

Si je connais mon interlocuteur, je sais comment formuler mes idées. En revanche, avec des inconnus, le mieux est tout simplement de ne pas répondre.

• Sur le fond, je demande des clarifications si je n'ai pas compris le message.

Il est possible qu'un message que je perçois d'une manière négative ne reflète pas l'intention de la personne qui l'a écrit. Si je suis convaincu que le propos est violent dans le cadre d'un différend dont j'ai conscience, j'essaie toujours de respecter trois règles d'or dans la réponse, de façon à montrer à la personne que je ne souhaite pas lui causer de tort : l'objectivité (je reste sur les faits autant que possible), l'honnêteté (je ne nie pas mes erreurs si c'est le cas), l'équilibre (je soulève des choses qui me heurtent mais également des éléments plus positifs).

• Je me concentre sur les idées, pas sur les personnes.

Cela reste le meilleur moyen de désamorcer le différend. Il est toujours possible de critiquer une idée sans critiquer la personne qui l'émet.

• Je respecte la langue, l'orthographe et la grammaire.

Les règles d'une langue étant communes, c'est le meilleur moyen d'être compris.

• Je fais attention à la typographie.

Ecrire en majuscule, ajouter des points d'exclamation, agrandir la police d'écriture, mettre le texte en gras, etc., tous ces éléments ne feront qu'aggraver la situation. Il faut donc respecter cette règle quoiqu'il arrive.

• Je manipule l'humour avec précaution.

Dans le contexte d'un différend, cela peut considérablement irriter mon interlocuteur.

• J'accentue mes marques de courtoisie.

Un émoticône souriant ou une formule respectueuse en début et en fin de texte permet toujours de faire redescendre la tension.

• Je ne crée ni n'alimente la violence.

Un propos violent ne fera que renforcer chez mon interlocuteur le sentiment de haine et me fera irrémédiablement entrer dans un engrenage.

• Je me relis.

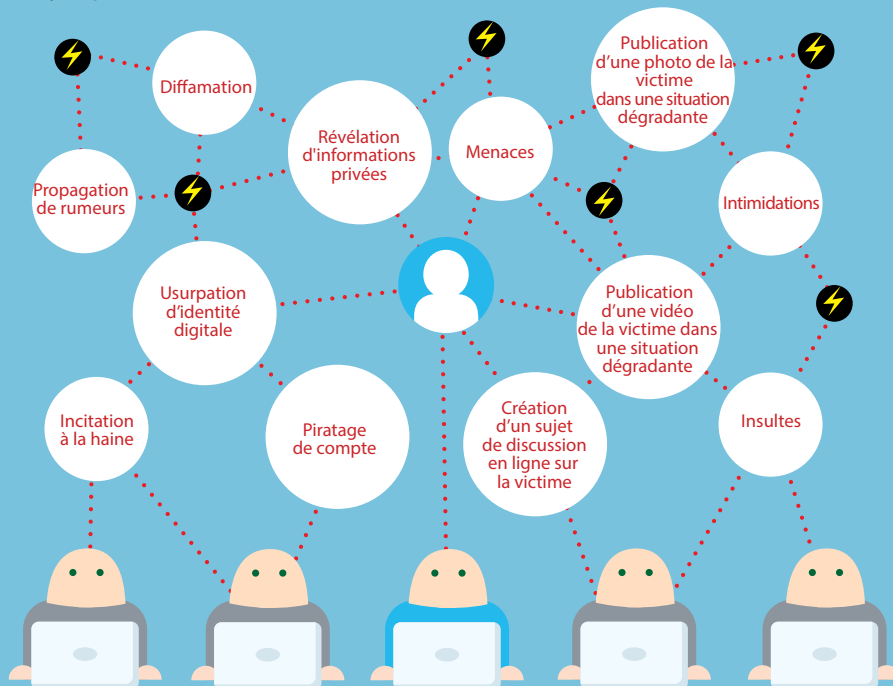
Toujours le meilleur moyen de m'assurer que mon propos va être compris et que je ne vais pas dire quelque chose que je risque de regretter.

L'ECLAIRAGE DE BRAINY

DES CAS PARTICULIERS # DES ASTUCES # DES OUTILS

Le harcèlement en ligne

Le harcèlement en ligne ou cyber-harcèlement est défini comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus, sous forme électronique, de façon répétée, à l'encontre d'une personne. Le cyberharcèlement peut se pratiquer avec les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, sites de partage de photographies, etc. Les personnes visées par le cyberharcèlement sont souvent également harcelées dans le monde réel. Pour les agresseurs, internet offre une cour de récréation virtuelle dans laquelle ils peuvent poursuivre leurs actions, parfois même sous couvert d'anonymat. Pour les victimes, cela peut avoir des conséquences graves, pouvant aller jusqu'au suicide.



ATTITUDES DES AUTEURS ET PARTICIPANTS

Faible empathie, cercle d'amis agressifs ou qui participent au harcèlement, inconscience quant à l'impact du cyberharcèlement et vision positive de ce type de comportement, utilisation de nombreux comptes en ligne, agressivité, provocation, sentiment d'impunité.

CONSÉQUENCES POUR LA PERSONNE VISÉE

Anxiété, crainte, faible estime de soi, commentaires négatifs, plaintes récurrentes, baisse d'intérêt pour les activités, troubles du sommeil, fatigue, retards, absences, menaces (se faire du mal ou faire mal aux autres), repli sur soi. Il est aussi fréquent que la plupart des personnes harcelées se transforment en harceleurs. Chaque année, de nombreuses victimes mettent fin à leurs jours.

Que faire ?



• Je préserve mes informations personnelles.

Les enfants et les adolescents fournissent facilement ces éléments sur leurs profils de réseaux sociaux ou dans leurs discussions en ligne. Lors de l'inscription sur un site de jeu ou un réseau social, il est souvent demandé de fournir son nom, prénom, date de naissance et adresse email pour la connexion. Une fois ces informations données, je peux choisir de ne pas toutes les afficher sur mon profil (prendre un pseudo, masquer l'âge). Les autres informations personnelles ne sont, en général, pas obligatoires.

• Je gère mes paramètres de confidentialité.

Les réseaux sociaux les plus populaires permettent aux utilisateurs de choisir qui a accès à leur profil ou leurs informations. Pour les mineurs, il est conseillé de paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif. Par exemple, sur Facebook : paramétrer la visibilité de son compte à des « amis uniquement », refuser d'être indexé par d'autres sites web.

• Je sécurise mon mot de passe.

Entre amis, on s'échange parfois les identifiants internet. En cas de conflit, la connaissance de ces informations facilite une vengeance qui peut passer par l'usurpation d'identité. A la fin de chaque utilisation, avec mon propre moyen de communication (ordinateur, téléphone, tablette) comme avec un appareil prêté ou emprunté, il faut que je pense à me déconnecter de ma session.

• Je respecte ma vie privée et celle des autres.

Sur Internet, les enfants et les adolescents se mettent facilement en scène : ils prennent des photos suggestives, filment des moments d'intimité, racontent leurs joies et leurs peines, sans forcément avoir conscience de la taille de l'audience. Certaines images ou informations pourraient être mal interprétées et utilisées à mauvais escient. Le cyber-harcèlement se manifeste au travers de contenus (écrits, photos ou vidéos) laissant des traces car échangés par Internet.



• Je brise le silence.

Que je sois victime ou témoin, briser le silence est le meilleur moyen d'arranger la situation. Le harcèlement en ligne perdure aussi grâce au silence de ses victimes et des personnes qui en ont connaissance.

• J'écoute et je conseille la victime et les témoins.

Il est important d'apporter mon soutien à la victime pour éviter que celle-ci ne culpabilise, de lui conseiller d'éviter de répondre aux messages blessants et de bloquer tout contact avec ses harceleurs, et de demander à la victime comme aux témoins de présenter clairement les faits.

• Je discute avec les agresseurs et les témoins.

Il est nécessaire d'expliquer aux agresseurs comme aux témoins, quand ceux-ci sont identifiés, que leur attitude peut avoir de graves conséquences et d'essayer de les raisonner, sans alimenter le conflit pour se protéger soi-même. Il est également possible de leur demander de retirer le contenu et de présenter des excuses auprès de la victime, si cela semble faisable.

• Je rassemble les éléments concrets.

J'essaie d'enregistrer et d'imprimer les éléments concrets constitutifs du harcèlement (captures d'écrans des messages injurieux, photos, sms, emails, etc.).

• Je signale le contenu.

La plupart des sites utilisés par les jeunes proposent des options de signalement des individus malveillants ou des contenus inappropriés.

• J'informe les personnes qui me semblent pertinentes.

Les parents : à ce stade, il est impératif d'engager la responsabilité des représentants légaux de la victime comme ceux du ou des auteurs, si les protagonistes sont mineurs.

Les enseignants et les encadrants si la personne est scolarisée : cela permet de résoudre la situation au sein de l'établissement scolaire, de prendre éventuellement les mesures éducatives appropriées et d'organiser des interventions pédagogiques à destination des élèves et des parents.

MODULE 2

Je reçois une information qui concerne directement un ou plusieurs individus, célèbres ou non, et que je juge nuisible à leur réputation.

Sur internet, et en particulier avec les réseaux sociaux, les actualités et informations se propagent de manière instantanée et sont diffusées en permanence à travers le monde. Par conséquent, chaque information, même celle qui peut paraître banale, est susceptible d'avoir une portée de grande ampleur. Ses protagonistes peuvent ensuite en subir les conséquences, qu'elles soient bénéfiques ou néfastes. Ainsi, des personnes célèbres ou anonymes, en faisant l'actualité à un moment précis, peuvent très rapidement devenir sujets à discussions entre internautes, en particulier au travers des commentaires ou de publications sur les réseaux sociaux et les sites d'actualité. De plus, avec les réseaux sociaux, la distance entre les personnalités et le grand public s'est considérablement réduite, leur offrant de multiples possibilités d'interactions. Ces personnes médiatisées, qu'elles choisissent ou non de s'exposer, et en fonction des faits pour lesquels elles le sont, peuvent rapidement devenir victimes de vives critiques, voire de rumeurs, d'insultes, de menaces, ou d'un acharnement qui peut virer au harcèlement.



Que faire ?



- **Je m'assure de la véracité de l'information et je vérifie sa source.**

Il existe pour cela des outils simples (voir page 40 : La désinformation).

- **Je me pose la question de l'utilité de relayer ou commenter cette information.**

En effet, il est possible que cela n'apporte finalement rien au débat ni en termes d'information, ni en termes d'analyse. Se taire est parfois la meilleure chose à faire dans ces circonstances.

- **Je pense aux conséquences que la diffusion de cette information peut avoir sur la réputation des personnes concernées, en particulier s'il s'agit d'un mineur.**

La médiatisation de la vie d'une personne peut avoir des conséquences graves pour elle : incitation à la violence, humiliation, harcèlement, atteinte à la dignité, etc. Contribuer au lynchage médiatique, c'est exprimer de la violence gratuite.

- **Je réfléchis à la pertinence d'exprimer mon point de vue en public, et prends en compte le fait que mon commentaire pourra être perçu comme la défense ou l'attaque d'une cause ou d'une personne.**

Une question médiatisée est souvent une question sensible qui engage des problématiques sociales, politiques, financières, idéologiques ou symboliques sur lesquelles le public est divisé. Un internaute averti sait qu'il existe toujours des éléments inconnus du public et qu'il est difficile de prendre parti sur la base de quelques informations sorties de leur contexte. Dans ce cas, choisir un camp et le clamer ne fait que contribuer aux remous que créer cette médiatisation.



- **Je signale le contenu s'il s'agit en réalité d'une rumeur.**

Il existe pour cela des outils en ligne permettant de déclarer que l'information diffusée est fausse. Dans le cas des réseaux sociaux, la publication va instantanément disparaître, le temps pour le site de faire les vérifications nécessaires.

- **Je reste focalisé sur les faits.**

Il arrive que, parmi les nombreuses informations vérifiées, circulent des rumeurs sur la personne médiatisée. Il est possible également que des personnes usurpent son identité pour créer des comptes en son nom sur les réseaux sociaux et lui prêter de fausses affirmations. Il est donc important de ne se prononcer que sur ce qui est réel et vérifié. Dans le cas contraire, l'internaute sera dans la calomnie ou la diffamation.

Diffamation : toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.

Calomnie : critique injustifiée et mensongère, inventée avec le dessein de nuire à la réputation ou à l'honneur.

- **J'évite d'employer un vocabulaire attisant la haine et je m'assure de ne pas être passible de poursuites pour injure.**

Il n'est pas rare que les internautes s'adonnent à un véritable lynchage médiatique verbal ou à des moqueries à l'encontre d'une personne qui est médiatisée, allant parfois jusqu'à l'injure ou l'appel à la violence.

Injure : toute expression outrageante, termes de mépris ou injektive qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.

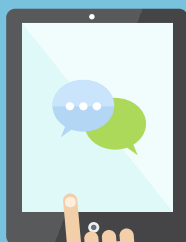
L'ECLAIRAGE DE BRAINY

DES CAS PARTICULIERS # DES ASTUCES # DES OUTILS

Réagir à la médiatisation d'affaires judiciaires

Une affaire judiciaire est une situation plus ou moins complexe qui fait l'objet d'un examen, d'une enquête qui relève de la Justice et peut susciter une couverture médiatique. Pour de nombreuses raisons, des personnes peuvent être impliquées dans une affaire judiciaire et se retrouver au centre de l'intérêt médiatique pendant une période donnée. Ces situations relevant de faits et d'actions contraires à la loi, être impliqué dans une affaire judiciaire est toujours embarrassant et inquiétant en cas de culpabilité reconnue. Elles peuvent être également très nuisibles à la réputation de quelqu'un, même si cette personne est victime. La Justice et les médias entretiennent depuis toujours une relation étroite. Depuis la naissance de la presse, toutes les grandes affaires judiciaires ont donné lieu à un traitement médiatique.

C'est très souvent le cas pour des procédures impliquant des personnalités publiques, des grandes entreprises, mais ça l'est également pour des faits divers, et notamment des affaires criminelles, qui impliquent des anonymes. Sur internet, ces informations transmises par les médias sont très largement relayées et commentées par les utilisateurs. Cela renforce ainsi l'attention portée sur les personnes concernées par ces situations. Le rôle des médias dans les affaires judiciaires est parfois critiqué, et souvent plus redouté par les personnes suspectées que la sanction pénale qu'elles risquent. Quand le sujet est grave, ou bien lorsqu'il concerne une personne qui a une forte notoriété ou des responsabilités importantes, l'emballement médiatique pour le traitement de cette affaire peut prendre une très grande ampleur, jusqu'à être qualifié d'acharnement ou de lynchage médiatique. Bien que cette médiatisation soit essentielle en démocratie pour informer le public, elle peut parfois avoir des conséquences sur le déroulement de la procédure, influencer le jugement et engendrer une sanction sociale des personnes concernées, avant même que la décision de justice ne soit rendue.



Que faire ?



• Je suis un internaute, pas un juge.

Face à une information, un article, une vidéo, un contenu radiophonique concernant une affaire judiciaire, il faut tout d'abord savoir à quel stade se trouve la procédure, et si les personnes sont uniquement suspectées, accusées ou condamnées. Il faut également avoir connaissance de tous les éléments du dossier, ce qui est impossible car ces éléments sont protégés donc inaccessibles au public (même si parfois certaines informations échappent à ce contrôle). Si l'on souhaite relayer ou commenter cette information, il faut donc respecter la teneur de l'article, de la vidéo ou de l'enregistrement sonore et ne pas émettre de jugement hâtif. L'internaute n'a pas accès au dossier et n'a donc ni la légitimité, ni le droit de juger le cas.

• Je pense aux conséquences morales pour les personnes concernées par l'affaire, qu'elles soient suspectées, coupables, victimes ou témoins, en particulier pour les mineurs.

Etre concerné par une affaire judiciaire, quelque soit son rôle, est rarement confortable. Quand par ailleurs celle-ci connaît un emballement médiatique qui conduit à une forte exposition, le risque de connaître une double peine, populaire et judiciaire, est accentué. Lorsque l'on relaye cette information, on contribue à son amplification et aux risques que celle-ci comporte. Ces risques peuvent avoir des conséquences dramatiques sur les personnes concernées par l'affaire.



• Je respecte trois grands principes qui doivent s'appliquer dans le traitement de telles affaires.

- La présomption d'innocence

L'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pose le principe de la présomption d'innocence : « Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi. »

- Le respect de la vie privée et le droit à l'image

Il n'existe pas de protection spécifique de la vie privée dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Néanmoins, des textes comme la Convention Européenne des Droits de l'Homme peuvent être utilisés comme exemples sur la question. L'article 8 de ce texte énonce que : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. »

- Le secret de l'instruction

Il arrive que de nombreuses informations, bien que protégées par le secret de l'instruction (qui défend les personnes), ou des rumeurs circulent. Il est également possible que la Justice décide d'instruire sur la base de témoignages qui peuvent être finalement discrédités. Il est donc important de ne se prononcer que sur ce qui est réel et vérifié par les enquêteurs et les journalistes ayant fait une véritable investigation. Dans certains contextes, les journalistes qui révèlent des informations confidentielles peuvent être protégés par leur statut, ce qui n'est jamais le cas pour les internautes qui encourent des peines.

• Je reste conscient que le sujet peut diviser.

Lorsque l'on s'exprime sur une affaire et que l'on initie un débat, on peut très vite créer une confrontation entre points de vue. En effet, une affaire judiciaire peut par exemple amener des internautes à réagir sur des valeurs et se positionner sur des questions graves comme la peine de mort. En réagissant, il est possible d'être perçu comme défenseur ou adversaire de certaines idées ou personnes et d'entrer ainsi en confrontation avec des personnes aux pensées opposées. Il faut d'une part ne pas stigmatiser, et d'autre part éviter de proférer des idées haineuses à travers des commentaires et publications sur une affaire.

• Je ne cherche pas à interagir avec les personnes concernées.

Les réseaux sociaux nous permettent d'entrer facilement en contact avec tous leurs utilisateurs. Dans le cas d'une affaire judiciaire, il peut être tentant de chercher à communiquer avec les personnes concernées par celle-ci, que ce soit pour leur faire part de soutiens ou de reproches. Dans les deux cas, il est préférable de ne pas chercher à entrer en interaction avec ces personnes si nous ne les connaissons pas directement. Le poids que représente le fait d'être impliqué dans une telle affaire, qui plus est si celle-ci est très médiatisée, est déjà suffisamment lourd à supporter pour ces personnes. La facilité d'interactions permise par les réseaux sociaux peut, dans ce cas précis, conduire au harcèlement.

MODULE 3

Je consulte ou souhaite mettre en ligne un contenu mettant en scène des situations de violence.

Chaque jour, des millions d'internautes, simples citoyens, cyberactivistes ou professionnels de l'information, mettent en ligne ou consultent des contenus mettant en scène des situations de violence. Ils entendent dénoncer, cautionner, informer, ou tout simplement assouvir une quête de sensationnalisme. Il est important de souligner qu'une image violente ramène l'individu filmé ou photographié à l'état d'objet, choque avant tout et que l'état mental dans lequel est placé le spectateur ne permet pas toujours de prendre le recul nécessaire pour comprendre. La diffusion de photos ou de vidéos violentes est également une double peine pour les victimes et leurs familles, d'abord parce que l'image est publique, ensuite parce qu'elles revivent indirectement cette situation dramatique.

Cela n'est pas sans conséquence sur notre représentation du monde. Le monde n'est pas plus violent qu'auparavant. S'il nous le semble, c'est parce que les utilisateurs ont plus facilement accès à des contenus qui leur permettent d'être quotidiennement témoins de la violence. Partager des vidéos ou des photos, action facilitée par la généralisation des smartphones et la simplicité de diffuser des contenus, banalise le fait de violence sur internet. De plus, les hébergeurs n'ont pas toujours les moyens d'intervenir avant la diffusion du contenu. Récemment, un réseau social n'a pu empêcher une jeune utilisatrice de mettre en ligne la vidéo de son propre suicide par pendaison. Le temps que le contenu soit signalé et retiré, il avait été téléchargé par d'autres utilisateurs et a continué à circuler sur la Toile, malgré les appels incessants des parents de la victime à retirer la vidéo.

Les situations en question ici peuvent se traduire par de simples échanges, mais aussi des altercations, des violences physiques, des viols, des actes de terrorisme ou des crimes de guerre, réels ou virtuels, par exemple dans le cadre d'un jeu en ligne qui placerait l'utilisateur dans la peau d'un personnage armé et sanguinaire.



Tous ces éléments favorisent la banalisation de ces expressions de violence dans l'esprit des internautes, notamment les plus jeunes, et peuvent avoir différentes conséquences chez les utilisateurs les moins avertis : choc émotionnel, désabusement, pulsions de haine ou passage à l'acte. La diffusion de ce type d'images peut également constituer une publicité gratuite pour les auteurs de violence et la viralité de certaines situations peut encourager des utilisateurs à lancer des appels à la haine ou à commettre les mêmes actes.

Diffuser des photos ou des vidéos montrant ces situations doit toujours répondre à de nombreux critères déontologiques que les professionnels des médias se doivent de respecter. Néanmoins, un utilisateur averti va systématiquement engager la même réflexion et se contraindre aux mêmes règles, qu'il souhaite simplement consulter ou même partager ce type de contenu.

Je souhaite consulter et commenter un contenu mettant en scène des situations de violence.



• Je me pose la question de l'utilité de visionner et de commenter ce contenu.

En effet, il est possible que cela n'apporte finalement rien ni en terme d'information, ni en terme d'analyse. S'abstenir de regarder le contenu et ne pas le commenter reste la meilleure chose à faire dans ces circonstances.

• Je réfléchis à la pertinence d'exprimer mon point de vue en public.

Il est important de réaliser que mon commentaire sur ce contenu pourra être perçu comme la défense ou l'attaque d'une cause ou d'une personne. En effet, il est impossible de savoir dans quel contexte le contenu a été réalisé. Prendre parti, c'est mettre de l'huile sur le feu et ajouter de la violence à la violence, quel qu'en soit le motif. Il est possible, en revanche, de faire part de son émotion et d'appeler à la non-violence. Cela semble insignifiant mais la banalisation de la violence ne peut être combattue que si de nombreux internautes rappellent qu'ils trouvent cela anormal.

• Je vérifie les éléments de contexte.

Je lis attentivement le titre, le descriptif, la date de mise en ligne, le nom de l'auteur, le commentaire, et tout autre élément susceptible de d'éclairer sur les conditions de fabrication de la photo ou de la vidéo. Il peut en effet s'agir d'une vidéo d'une violence insoutenable, comme d'une mise en scène comique destinée à faire le buzz.

• Je regarde le contenu mais je peux l'arrêter quand je le souhaite.

En effet, les utilisateurs ont parfois la tentation maladroite de poursuivre le visionnage, soit parce que le choc émotionnel les paralyse, soit pour prouver à leur entourage qu'ils ont réussi à regarder entièrement la vidéo. Pourtant, visionner un contenu violent pourra avoir des conséquences : anxiété, agressivité, mimétisme, désabusement, etc.

Je souhaite mettre en ligne ou partager un contenu mettant en scène des situations de violence.



• Je me pose la question de l'utilité de partager ce contenu.

En effet, il est possible que cela n'apporte finalement rien ni en termes d'information, ni en termes d'analyse. S'abstenir de diffuser ou de partager le contenu est parfois la meilleure chose à faire dans ces circonstances. Dans des cas de violences faisant l'objet d'une plainte, il vaut mieux opérer un travail de médiation et si nécessaire remettre les images à la Justice pour faciliter l'enquête, préférablement avec l'accord de la victime. Par ailleurs, si les images mettent en scène des mourants, des personnes souffrantes ou des cadavres, la diffusion de leur image dépassera toujours les limites de la nécessaire et légitime information du public. NB : si l'on est témoin direct d'une agression, il est recommandé de ne pas filmer la situation et de se tourner vers l'autorité compétente.

• Je protège le jeune public.

Les utilisateurs les moins avertis n'étant pas toujours outillés pour avoir le recul nécessaire face aux images violentes, il faut constamment configurer, dans les paramètres de mise en ligne ou de partage du contenu, les critères d'accès aux images. Il est à ce titre primordial de lire la charte du site afin de s'assurer que l'on n'encourt pas de sanctions pénales.

• Je respecte les protagonistes du contenu, leur droit à l'image et à la vie privée, en particulier s'il s'agit de mineurs.

Il est toujours important de se souvenir que ce sont des personnes et qu'elles ont, en cela, droit au respect de leur droit à l'image et de leur vie privée. Cela signifie qu'il faut systématiquement, et si cela est possible, demander aux protagonistes, ou à leurs représentants légaux quand il s'agit de mineurs, l'autorisation de filmer, de partager ou de diffuser le contenu. Il faut aussi avoir recours à des logiciels de montage pour flouter les visages et protéger les personnes. Néanmoins, dans des situations de violence extrême, et même si les intéressés ou leurs représentants légaux donnent leur accord, toute présentation de caractère sensationnel, dans laquelle la personne humaine est dégradée au rang d'objet aura des conséquences graves pour elle : incitation à la violence, humiliation, harcèlement, atteinte à la dignité, etc. Contribuer à cela, c'est exercer une violence gratuite en la propageant.

L'ECLAIRAGE DE BRAINY

DES CAS PARTICULIERS # DES ASTUCES # DES OUTILS

Lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre sur internet

Aujourd'hui encore, les femmes souffrent globalement d'un déficit de représentation dans les médias traditionnels et leur image n'est souvent pas fidèle à la réalité. D'une part, elles sont sous-représentées, dans le processus décisionnel, dans la production des contenus et dans les contenus eux-mêmes. D'autre part, elles sont rarement sollicitées pour apporter une expertise ou une opinion sur des questions d'actualité et restent cantonnées, dans la majorité des cas, à des rôles de témoins, de victimes ou de coupables. Internet n'échappe pas à cette règle. Les utilisateurs ont parfois tendance à reproduire, dans leurs usages des réseaux sociaux, dans leurs échanges, dans leur manière d'écrire, etc., des schémas de domination basée sur le genre.

Par ailleurs, à travers le partage de photos, de vidéos ou de publications, les utilisateurs et les utilisatrices, notamment les plus jeunes, peuvent contribuer à la "chosification" de l'image des femmes et ne mesurent pas toujours l'impact de ce type d'action. Cela peut aussi se traduire par la mise en ligne de commentaires sexistes récurrents, en particulier lorsqu'une femme émet une opinion sur un fait de société. Les adolescentes et les adolescents peuvent eux-mêmes alimenter ces schémas à travers des actions banales comme le partage de selfies. Au-delà de leurs conséquences sur la place des femmes dans la société, ces représentations, quand elles sont poussées à l'extrême, peuvent conduire, plus directement, certains utilisateurs à ne plus faire la différence entre l'image qui circule sur la Toile et la réalité, et à commettre des actes répréhensibles : photos et diffusions de clichés dégradants de personnes à leur insu, cyber-harcèlement sexuel, etc.

Dans ce sillage, il arrive même que des auteurs de crimes sexuels (atouchement, agression, viol), seuls ou en réunion, se filment et diffusent largement les images de leur acte, montrant par là même qu'ils ne regrettent pas leurs actions et qu'ils y trouvent même une certaine satisfaction. Cela peut déboucher sur un torrent de commentaires d'indignation qui ne sont pas toujours en soutien à la victime. En effet, celle-ci est parfois même considérée comme responsable de cette agression qui est décrite comme une punition morale par des internautes anonymes. Ces derniers peuvent aller jusqu'à faire l'apologie de cet acte et prôner l'impunité des agresseurs. La violence basée sur le genre, lorsqu'elle s'exprime sur internet, peut ainsi justifier et glorifier la violence réelle qui alimente à son tour la violence en ligne.

Cela devient un cercle vicieux.

Une utilisation des réseaux sociaux attentive aux stéréotypes de genre est à la fois un vecteur de développement et un catalyseur de valeurs démocratiques. Elle permet en effet de favoriser un changement sociétal positif, s'affranchissant des idées reçues, des mécanismes archaïques et des manifestations de domination qui entravent l'émergence d'un débat riche, basé sur la diversité des points de vues et le respect de l'autre.



Que faire ?



- **Je référence dans les publications, photos et vidéos, des données sur les stéréotypes fondés sur le genre et je qualifie les situations.**

Je me renseigne sur des études sur la question. Je prends en compte tous les éléments que j'ai pu apprendre dans mes lectures et je les applique à mon quotidien. Cela peut me permettre de me rendre compte par exemple qu'un commentaire basé sur le physique d'une personne que je connais va contribuer à sa "chosification". Il est important de mettre des mots et des idées claires sur toutes ces situations dégradantes pour l'image des femmes et des hommes car cela est le meilleur moyen de préparer une éventuelle discussion sur le sujet. On est toujours plus convaincant quand on arrive à exprimer clairement son propos. Il est néanmoins évident que chaque situation a son degré de gravité. Qualifier un propos de sexiste est important mais il est possible de faire face à des situations plus graves comme le partage de photos de personnes dans une position dégradante à leur insu ou le cyber-harcèlement sexuel.

- **J'évite les représentations sexistes.**

Je ne mets pas en ligne de photos de moi ou d'une personne que je connais (en particulier si elle est mineure) dans une position qui pourrait nuire à son image, voire à sa dignité et j'évite tout commentaire sexiste, même sur le ton de l'humour. Dans ma manière d'écrire, je veille toujours à avoir un vocabulaire respectueux (éviter les idées reçues), soutenu (éviter les expressions populaires en particulier sur les femmes), neutre (éviter de souligner des caractéristiques liées à

la féminité) et axé sur l'action (parler d'« électrice », de « citoyenne », de « candidate » pour insister sur la fonction et éviter l'usage générique et répétitif du mot « femme »).

- **Je m'interroge à chaque fois que je vois circuler une publication que je juge dégradante.**

Cela passe évidemment par le fait de se demander s'il faut aimer ou commenter le contenu mais également s'il est nécessaire d'engager une discussion là-dessus, pour se protéger et pour ne pas être victime de cyberharcèlement. La question est en effet suffisamment sensible pour mériter d'être posée.

- **J'évite de mettre en scène mon intimité.**

Sur Internet, les enfants et les adolescents se mettent facilement en scène : ils prennent des photos suggestives, filment des moments d'intimité, racontent leurs joies et leurs peines sans forcément avoir conscience de la taille de l'audience. Certaines images ou informations pourraient être mal interprétées et utilisées à mauvais escient.

- **Je gère mes paramètres de confidentialité.**

Les réseaux sociaux les plus populaires permettent aux utilisateurs de choisir qui a accès à leur profil ou leurs informations. Pour les mineurs, il est conseillé de paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif. Par exemple, sur Facebook : paramétrer la visibilité de son compte à des « amis uniquement », refuser d'être indexé par d'autres sites web.



- **Je discute avec les auteurs.**

Il est nécessaire d'expliquer aux auteurs comme aux témoins de propos sexistes que leur attitude peut avoir de graves conséquences et essayer de les raisonner sans alimenter le conflit pour se protéger soi-même. Il est également possible de leur demander de retirer le contenu et de présenter des excuses auprès de la personne visée, si cela semble possible. La discussion peut être publique ou privée.

- **Je signale le contenu.**

La plupart des sites proposent des options de signalement des individus malveillants ou des contenus inappropriés.

- **J'informe les personnes qui me semblent appropriées.**

Dans le cas d'un partage de photos ou d'une vidéo de personnes dans une position dégradante à leur insu, de cyberharcèlement sexuel, d'atouchement, d'agression sexuelle, de viol ou de viol en réunion, j'informe les autorités judiciaires, par l'intermédiaires de mes représentants légaux ou éducatifs afin qu'une procédure soit engagée et que des dispositions soient prises.

3



**Contre le discours
extrémiste violent en ligne**

Le monde n'est pas parfait. Il est le théâtre quotidien d'affrontements idéologiques, d'injustices ou, plus gravement, de tragédies relayés par les médias. Dans ce contexte, chaque individu peut, un jour ou l'autre, être ou se sentir victime d'une injustice. Mais alors que cette situation est la conséquence de plusieurs facteurs complexes et simultanés (économiques, sociaux, politiques, culturels, etc.), les groupes extrémistes violents préfèrent désigner un bouc-émissaire comme unique cause du mécontentement, parfois légitime, des populations. En jouant sur leurs émotions plutôt que sur leur esprit critique et en proposant une vision simpliste, binaire et stéréotypée des événements, ils entendent rallier un maximum de personnes à leur cause.

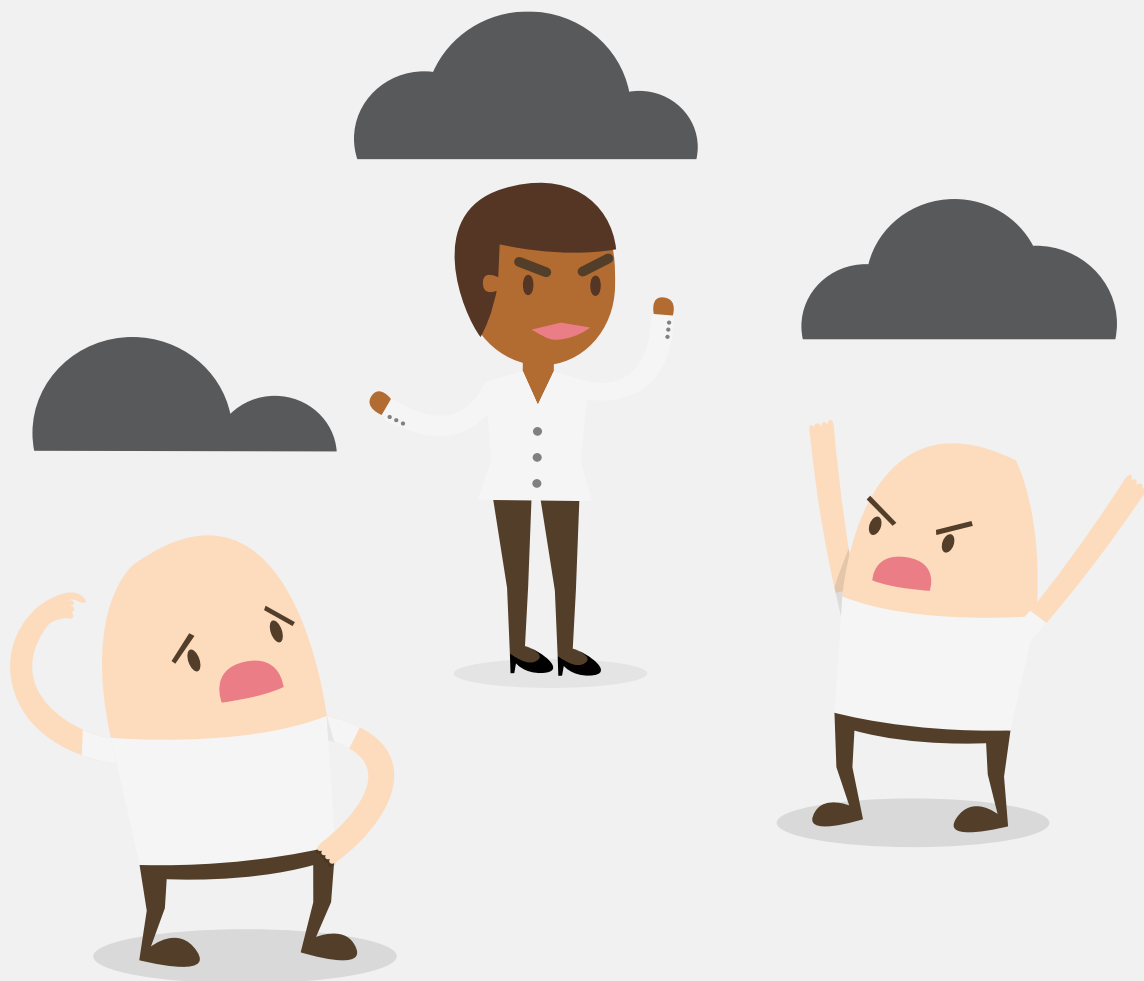


Il n'existe pas de définition internationalement reconnue de l'extrémisme violent mais il est possible de dire qu'il se réfère aux croyances et aux actions des personnes qui soutiennent ou utilisent la violence pour atteindre des objectifs idéologiques, religieux ou politiques. Cela inclut le terrorisme et d'autres formes de violences politique et sectaire.

La Toile est devenue à cet effet un de leurs principaux terrains d'embrigadement. Sur Internet, chaque jour, des milliards d'informations circulent et nous les sélectionnons selon divers critères : intérêt pour le sujet, pour l'auteur(e), pour le lieu auquel elle fait référence, etc. Dans cette époque de l'hyper-information, les idées violentes peuvent se propager à très grande échelle et certains groupes organisés n'hésitent pas à s'exprimer pour propager des idées extrémistes violentes, avec comme arme principale la désinformation. Le discours extrémiste violent peut s'immiscer dans toutes les sphères de sociabilité (réseaux sociaux, cercles amicaux et familiaux, partis politiques, etc.). Il est empreint d'idéologies qui appellent à la violence et utilise la vulnérabilité de certains utilisateurs pour germer, s'alimenter et se propager.

Pour contrer ce type de discours, l'UNESCO considère la Maîtrise de l'Information et des Médias - Education aux médias et à l'information - comme un prérequis. Il s'agit de permettre aux peuples, et en particulier les personnes vulnérables, d'agir comme des utilisateurs aguerris, développant une connaissance critique de l'information et de ses modes de production, afin de collecter, d'analyser, de produire ou de diffuser librement du savoir et de la connaissance. Ce chapitre s'appuie sur cette approche.

Le discours extrémiste violent en huit points



Auteurs

Le discours extrémiste violent est souvent le fait de groupes organisés rassemblant des personnes en fonction de choix idéologiques, de caractéristiques physiques, culturelles, linguistiques, sexuelles ou géographiques, en position ou en quête de pouvoir. Exemples : une ethnie, un parti politique, un groupe d'hommes, un club de supporters, etc.

Cibles

Ils visent des groupes de personnes, qu'ils regroupent, malgré elles, en fonction de caractéristiques distinctives idéologiques, raciales, culturelles, linguistiques, sexuelles ou géographiques. Exemples : une ethnie différente, les étrangers, les femmes, les homosexuels, etc..

Objectifs

Leurs objectifs peuvent être multiples mais en général ils cherchent à accéder par la violence au pouvoir ou à le conserver au détriment de ceux qu'ils ont désignés comme leurs adversaires, en légitimant l'usage de la violence et en imposant leur idéologie extrémiste au plus grand nombre. Exemples : marginaliser, expulser, arrêter, exterminer, etc. un groupe de personnes.

Rhétorique

Leur discours s'articule autour d'un principe de supériorité supposé. Exemples : « Nous sommes plus avancés. » « Ils sont plus faibles. » Ils jouent aussi sur la menace que ferait peser sur la société la présence d'un autre groupe de personnes. « Ces personnes veulent s'en prendre à nos droits et à nos valeurs. » « Les femmes ne sont pas habilitées à occuper d'importantes fonctions politiques. »

Terreau

Ils s'appuient sur des faits politiques, économiques ou sociaux, réels, supposés visibles ou sous-jacents, qui sont vécus comme des injustices par les populations, pour susciter une adhésion à leur idéologie. Exemple : « Les étrangers constituent une menace pour notre sécurité. »

Faiblesses

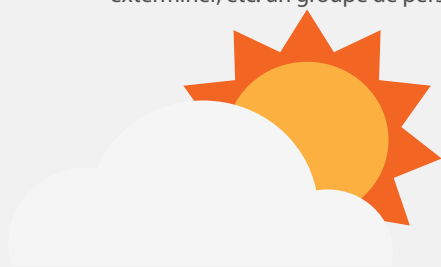
Leur idéologie repose souvent sur une logique facilement réfutable car elle est binaire et réduit les problématiques complexes du monde contemporain à des schémas suffisamment simplistes pour être largement répandus. Exemple : « Etant donné qu'il y a un million de chômeurs et un million d'immigrés, il suffit d'expulser les immigrés pour résoudre le problème du chômage. »

Moyens

Ils utilisent tous les moyens et tous les formats de communication nécessaires à la diffusion de leurs idéologies, pour susciter une large adhésion et une implication renforcée, et pour associer autant de personnes que possible à leur action. Exemples : la création de groupes sur les réseaux sociaux, la diffusion de vidéos de propagande, la désinformation, le détournement d'images, la récupération de faits divers, la propagation de légendes et de rumeurs, etc.

Obstacles

Les obstacles qui leur font face sont doubles. Juridiques tout d'abord car leur discours est passible de poursuites en ce qu'il ne s'attaque pas aux idées mais aux personnes. Ensuite, et cela reste le principal rempart contre la propagation des discours de haine, la contre-argumentation est un outil efficace. Chaque utilisateur éclairé et actif peut faire obstacle à la rhétorique de la haine en ligne. Exemple : prouver qu'une photo a été détournée dans l'objectif de propager une fausse information.



MODULE 1

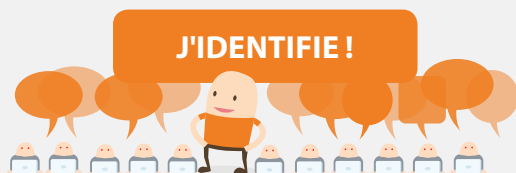
Je reçois un message de propagande extrémiste violente.

Sur internet, il existe de nombreux moyens d'être contacté directement, que ce soit par email ou par messagerie instantanée. Recevoir un message privé est devenu banal. Si nos amis et notre famille possèdent en général nos coordonnées numériques (adresse, relations sur les réseaux sociaux), celles-ci peuvent aussi être récupérées par d'autres personnes ou organisations.

Il existe en effet de nombreuses stratégies qui permettent à des gens que l'on ne connaît pas nécessairement de récupérer nos coordonnées et celles de nos contacts : piratage de compte ou de base de données, ajouts en ami sur les réseaux sociaux, messages groupés, phishing, inscription sur un site, etc. Ces coordonnées peuvent ensuite être utilisées à mauvais escient afin de diffuser des messages de propagande extrémiste violente à grande échelle. Personne n'est à l'abri d'en recevoir. Cela peut être particulièrement trompeur car, lorsque l'on reçoit un message sur sa boîte email, on a tendance à avoir confiance, pensant a priori qu'il s'agit de personnes à qui nous avons donné nos coordonnées. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'un message provenant de l'adresse d'une connaissance peut comporter des ressorts extrémistes violents. Il a pu avoir été envoyé intentionnellement par ce proche, si celui-ci s'est radicalisé, ou involontairement, si sa boîte email a été piratée.



Que faire ?



- J'identifie l'émetteur du message.
- Je regarde si le message contient des liens.
- Je vérifie que le message respecte les règles d'orthographe et de grammaire.
- Je prête attention à la typographie (couleur, taille, forme du texte).
- Je lis attentivement le message.
- Je regarde si l'email contient des fichiers en pièces jointes.



- Je me méfie des profils ayant des noms trop communs ou des adresses ayant des extensions apparemment connue.

En effet, certaines personnes malveillantes, pour laisser entendre qu'il s'agit d'un compte officiel, créent des adresses du type "@unesco.com" alors que l'extension officielle est "@unesco.org".

- Je fais une requête sur un moteur de recherche pour vérifier s'ils sont répertoriés comme frauduleux ou extrémistes, si je ne connais ni le nom ni l'adresse email de l'émetteur du message.

- Je décrypte ce message et vérifie les informations ainsi que les images et les vidéos qu'il comporte (voir page 40 : La désinformation).

- Je me méfie des messages qui cherchent à capter mon attention avec une accroche racoleuse qui peut être dans l'objet du mail, dans une phrase ou dans une citation mise en évidence. Cette règle vaut même si je connais la personne.

- J'évite de cliquer sur les liens hypertextes ou d'ouvrir les pièces jointes, si j'ai des doutes sur la provenance ou l'intention de ce message.



- Je prends mes précautions pour éviter de recevoir ce genre de message.

Je ne divulgue pas mon adresse email publiquement en ligne.

Je fais en sorte que celle-ci ne soit pas scannable en écrivant « (at) » plutôt que « @ » lorsque j'inscris mon adresse email sur une page publique.

Je n'utilise pas le même nom d'utilisateur pour ma boîte email et pour mes différentes inscriptions sur des sites en ligne.

Je crée et j'utilise une adresse email secondaire pour m'inscrire sur certains sites ou communiquer avec certains contacts.

Sur les réseaux sociaux, je fais attention aux demandes d'ajout en amis provenant de personnes que je ne connais pas.

Je déconnecte ma boîte mail avant de naviguer sur d'autres sites internet pour ne pas être tracé par les moteurs de recherche.

Je fais de temps en temps une recherche de mon adresse email sur un moteur de recherche pour vérifier si celle-ci est référencée sur internet.

- Je ne réponds pas au message ou je propose d'avoir une discussion directe si je connais la personne.

- Je le classe dans les indésirables en utilisant les fonctionnalités offertes par les différents services de messagerie en ligne (signalement, classement dans les spams, blocage de l'expéditeur, etc.).

- Je le dénonce aux autorités compétentes, si je considère que ce message est une incitation à la haine.

L'ECLAIRAGE DE BRAINY

DES CAS PARTICULIERS # DES ASTUCES # DES OUTILS

Décrypter la rhétorique de la propagande extrémiste violente

Comme cela est énoncé en introduction du chapitre 3, la rhétorique de la propagande extrémiste violente s'articule autour du principe de supériorité et de la prétendue menace que présente un groupe de personnes. L'objectif étant d'imposer ce discours au plus grand nombre, les auteurs de message de propagande extrémiste violente utilisent des techniques de manipulation pour arriver à leurs fins. Ce type de discours a toujours existé et a fait l'objet de nombreuses recherches. Il est important de comprendre le mécanisme par lequel il s'immisce dans les esprits les moins avertis et de comprendre ses rouages pour le contrer.



Que faut-il savoir?



J'identifie les attitudes et procédés utilisés pour diffuser des messages de propagande extrémiste violente.

• Principe de SUPERIORITE

Trouver tous les éléments susceptibles de créer chez la personne un sentiment de supériorité et lui donner une justification légitime expliquant le besoin de domination sur l'autre. Exemple : « Nous sommes plus intelligents, plus compétents et plus respectueux. »

• Principe de REJET

Nommer le groupe combattu avec un qualificatif péjoratif, qui place automatiquement le récepteur dans une situation de défiance vis-à-vis de ce groupe, et l'accuser d'être responsable de la violence. Exemple : « Ils sont une menace pour nos valeurs. Ils veulent nous détruire. »

• Principe d'ADHESION

Nommer son propre groupe ou la cause défendue avec un qualificatif mélioratif, qui incite automatiquement le récepteur à vouloir adhérer à cette cause, et construire un sentiment d'appartenance communautaire réelle ou virtuelle autour de cette cause. Exemple : « Ils veulent la victoire, nous voulons la paix. Nous devons rester soudés et résister. »

• Principe de VALORISATION

Mettre le lecteur en position d'acteur de son propre changement pour le valoriser. Le discours extrémiste violent séduit les personnes qui se sentent pointées du doigt, pas assez écoutées et qui se considèrent comme marginalisées dans la société. Il convainc parce qu'il fait croire aux individus que par la haine et la violence, ils prendront une revanche sur la vie. Exemple : « Ta haine est légitime et elle doit s'exprimer par la violence si tu veux être entendu. Tu seras considéré comme un héros. »

• Principe de SYMBOLIQUE

Associer la cause défendue à un symbole ayant une connotation positive et la cause combattue à un symbole ayant une connotation négative. Exemple : « Nous sommes les résistants de l'époque actuelle. »

• Principe de TERREUR

Faire peur, en se présentant comme la seule option face au désordre, à la guerre ou à l'anarchie. Exemple : « Toutes les moyens pacifiques ont été utilisés et rien n'a jamais marché. Notre proposition est l'ultime solution avant le chaos. »

• Principe d'AUTORITE

Utiliser l'argument d'autorité, en citant des personnalités prestigieuses ou des figures historiques comme étant ralliées à la cause défendue, alors que leur fonction ou leur notoriété ne donnent absolument pas compétence dans le domaine. Exemples : « Nous avons le soutien de ce savant. » « Ce grand personnage historique disait à l'époque ce que nous disons aujourd'hui. »

• Principe d'EVIDENCE

Invoquer l'argument de simplicité, en évitant à son interlocuteur de réfléchir en lui proposant une explication simple et binaire, sans alternative. Exemple : « Notre proposition est la seule solution valable pour résoudre ce problème, toutes les autres options proposées ont été mises en œuvre et il s'avère qu'elles sont inefficaces. »

• Principe de CONFORMITE

Mentionner, sans preuve, l'argument du nombre, en présentant l'idée comme populaire et indiscutable, et en sous-entendant ainsi qu'il n'est pas possible qu'un aussi grand groupe de personnes ralliées à la cause puisse se tromper. Exemple : « Toute la profession, qui représente plus de 5000 personnes, est unanime pour dire que telle catégorie de personne est nuisible. » « Nous sommes des millions à être d'accord sans le savoir. »

• Principe de MODERATION

Avoir un discours qui prétend ne pas stigmatiser directement les catégories de personnes incriminées et nuancer volontairement le propos par une exception, pour renforcer la règle. Certains groupes n'hésitent pas à cet égard à développer des lexiques permettant l'usage de mots politiquement corrects pour que le discours soit fédérateur. Exemple : « Je ne suis pas raciste car j'ai un très bon ami qui fait partie de cette catégorie mais il faut reconnaître que les autres ne font aucun effort pour s'intégrer. »

MODULE 2

Je consulte des sites, blogs, applications sur lesquels j'ai l'impression de voir un message de propagande extrémiste violente.

Il nous arrive quotidiennement de faire une requête sur un moteur de recherche au sujet d'une question qui nous intéresse et de tomber par hasard sur un site ou un blog qui diffuse des messages particulièrement agressifs et stéréotypés envers une certaine catégorie de personnes : les femmes, les personnes handicapées, les étrangers, les fidèles d'une religion, les habitants d'une ville, les locuteurs d'une langue nationale ou régionale, etc.

Ces sites qui se présentent comme des médias d'information « alternatifs » prétendent expliquer les dysfonctionnements profonds et complexes de notre système. Ils diffusent informations, statistiques, photos et vidéos à travers des schémas simplistes qui mettent en cause ces mêmes catégories de personnes. Ceci est une démarche de manipulation. Ils n'hésitent pas à baser leurs explications sur des faits ou des chiffres imaginaires, à détourner des données réelles et des faits divers avérés pour en proposer une analyse biaisée, malhonnête et finalement haineuse.

Ils sont généralement gérés par des groupes organisés autour d'un ou plusieurs orateurs éloquentes qui font office de meneurs et qui arrivent à convaincre leur auditoire, à travers un discours ciblé, touchant, faussement cohérent et maladroitement structuré. Leurs interventions se font souvent sous forme de vidéos afin de capter l'attention de leur public et de le distraire suffisamment pour qu'il n'ait pas l'idée ni le temps d'aller vérifier si chaque propos avancé est avéré. Ils produisent également des vidéos de propagande exploitant la misère humaine à des fins politiques.

Il est également possible, alors que nous sommes sur un site d'information reconnu, de lire, en bas d'un article, des commentaires extrémistes violents n'ayant pas fait l'objet d'une suppression par le webmaster du média concerné et faisant partie des premiers commentaires car ils sont les plus discutés et les plus aimés par les utilisateurs. Si ces réactions sont souvent présentes au sommet du fil de discussion, c'est parce que les groupes extrémistes violents sont organisés et qu'ils sont suffisamment actifs pour faire remonter le commentaire et lui donner ainsi une importante visibilité. Cette logique de dissémination active de contenus porte un nom : l'astroturfing (voir explication en page 45).



Que faire ?



J'IDENTIFIE !

- **Je cherche à en savoir plus sur le site**, si je ne le connais pas.
- **Je vérifie qu'il y a bien des mentions légales** et je les lis.
- **Je cherche la présence de symboles** pouvant être associés à des groupes extrémistes.
- **Je me renseigne sur l'identité**, le parcours du propriétaire du site, ses idées.
- **Je parcours le site**, les articles, les commentaires, les auteurs, les sources, les photos, les vidéos et les infographies.
- **Je regarde la maquette graphique**, la police d'écriture, les couleurs.
- **Je cherche si ce site ou blog possède un compte associé** sur un site ou une application de réseau social, et je regarde le nombre de membres, leurs profils, et je lis les commentaires.
- **Je demande à mes proches** s'ils connaissent le site, les symboles, les auteurs, etc.



J'ANALYSE !

- **Je me souviens** que le référencement d'un site par un moteur de recherche n'est pas une garantie d'honnêteté ni de qualité.
- **Je peux considérer que le site n'est pas crédible**, en l'absence de mentions légales.
- **Je prends le temps de vérifier** si chaque information distillée me semble crédible (voir page 40 : La désinformation).
- **Je fais des recherches approfondies** sur le ou les propriétaires du site, les auteurs et leurs idées et me fais une opinion (voir page 38 : Décrypter le rhétorique de la propagande extrémiste violente).
- **Je cherche toute information susceptible de m'indiquer quels sont les objectifs de ses auteurs**, si le site se présente comme alternatif, conspirationniste ou parodique.
- **Je fais tout de même attention à ce que je vois** dans l'article ou la vidéo et dans les commentaires associés, notamment ceux qui sont mis en avant, si le site est celui d'un média d'information reconnu.



JE RÉAGIS !

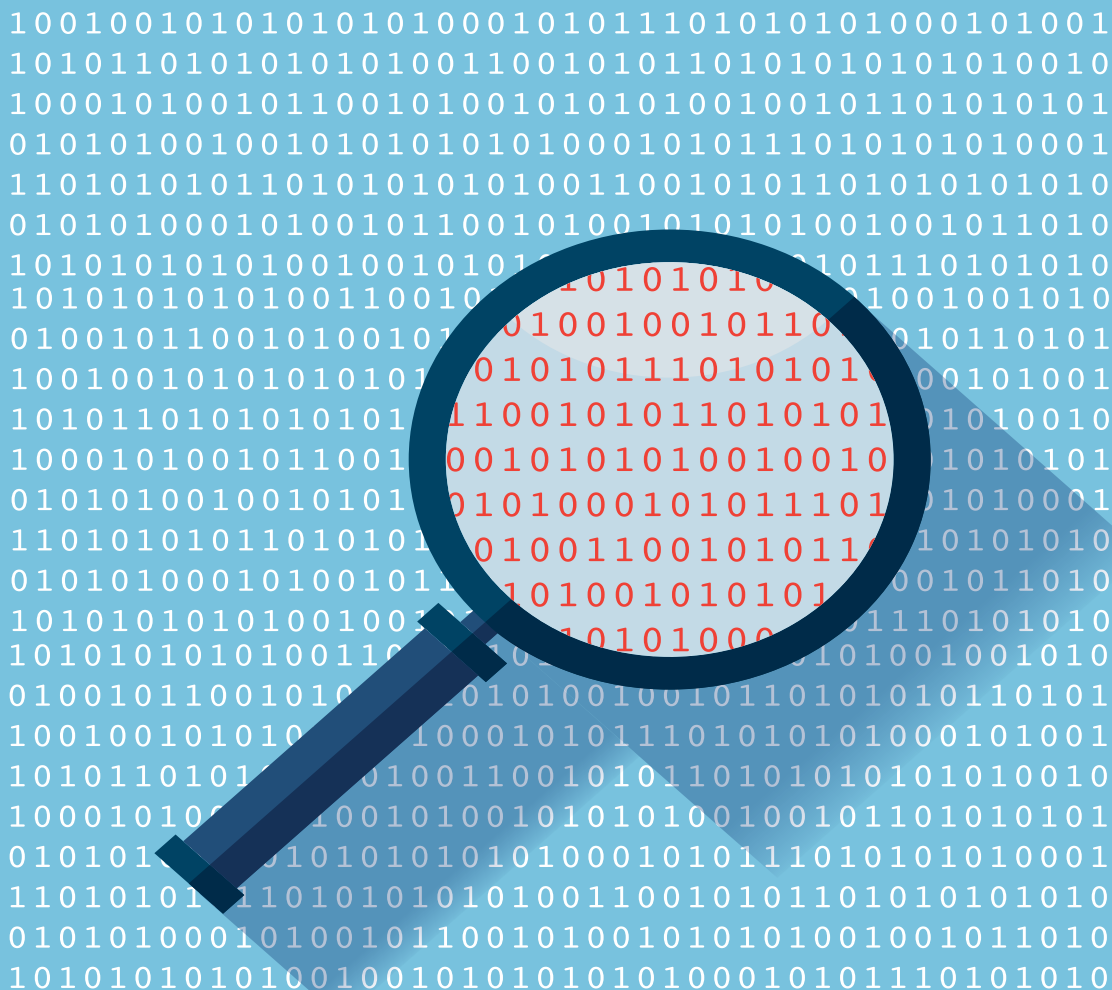
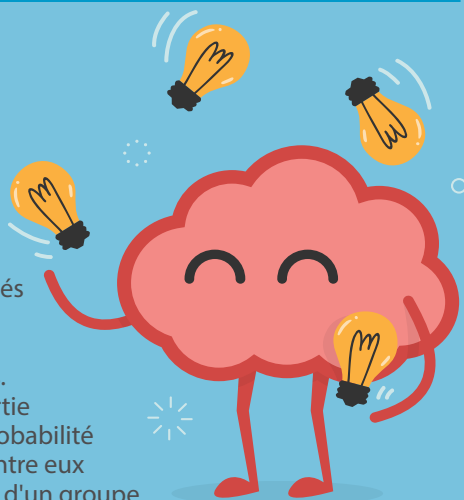
- **Je fais un signalement à l'autorité compétente**, si le site me semble appartenir à un groupe extrémiste et que les propos vont à l'encontre de la loi.
- **Je m'adresse à une personne de confiance, reconnue pour sa modération**, et je lui demande de confirmer si ce qui est écrit est exact, si j'ai un doute sur les thèses politiques, idéologiques ou religieuses défendues par les auteurs.
- **Je préviens mon réseau réel et virtuel des mauvaises intentions de ce groupe**, si j'ai la certitude que ce site adopte une posture qui n'est pas attaquable par la loi mais défend tout de même des thèses haineuses.
- **Je fais un signalement au webmaster**, si je constate un commentaire haineux sur un site d'information normal ou de réseau normal.

L'ECLAIRAGE DE BRAINY

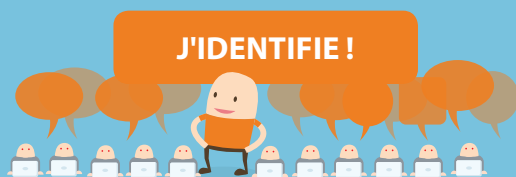
DES CAS PARTICULIERS # DES ASTUCES # DES OUTILS

La désinformation

Le principal outil utilisé par les groupes porteurs d'un discours extrémiste violent est la désinformation. La désinformation regroupe tous les contenus truqués, créés et utilisés par ces groupes, en vue de rallier un maximum d'internautes à leur cause. Chaque jour, des milliards d'utilisateurs sont potentiellement exposés à ces contenus. A cet effet, il y a de très fortes probabilités pour qu'une partie d'entre eux considère ces éléments comme vrais et une probabilité réelle - bien que moins importante - pour que certains d'entre eux décident d'adhérer plus ou moins activement à l'idéologie d'un groupe extrémiste. D'une manière moins radicale mais tout aussi dangereuse, la prolifération de fausses informations peut influencer le choix des citoyens au cours d'une campagne électorale, biaiser le débat et influencer le résultat.



Que faire?



Je consulte un site de vérification de l'information, si celui-ci est accessible dans mon pays, ou je vérifie l'information moi-même et je me pose des questions.

- **Peut-on se fier au message ?**

Une question simple qui mérite toujours d'être posée. Nous avons tendance à faire confiance à quelqu'un pour différentes raisons qui sont indépendantes du bon sens. Par exemple, si le propos nous conforte dans notre opinion ou s'il est partagé par un ami sur les réseaux sociaux.

- **L'information est-elle crédible ? L'article est-il sourcé, daté et signé ? Les événements sont-ils datés et les témoins nommés ?**

Un article transparent sur la manière dont il a été fait est toujours plus crédible qu'un contenu anonyme et imprécis sur le déroulement des événements rapportés. Les professionnels des médias fournissent toujours les éléments de base sur l'auteur, les sources, la date de rédaction et des informations incontournables sur les faits qui répondent aux questions Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Il est aussi possible que l'article vienne d'un site parodique.

- **Les photos et vidéos sont-elles bien en lien avec les faits ?**

Il est possible que les illustrations de l'article soient des contenus achetés par le site sur des bases de données photos ou vidéos en libre accès, que les personnes présentes sur les images ne soient que des comédiens, et que la photo utilisée soit complètement hors contexte (prise à une autre date, dans un autre pays et d'autres circonstances) ou face l'objet d'un montage.

- **Le texte est-il écrit dans un langage correct ?**

Un article professionnel a été normalement relu et soumis à la critique d'un(e) supérieur(e) ou d'un(e) collègue avant sa diffusion.

- **L'information est-elle reprise dans plusieurs médias indépendants d'investigation, dans au moins un média traditionnel et dans des médias étrangers ?**

Plus une information est reprise par différents médias crédibles et indépendants, plus les chances qu'elle ait été vérifiée sont importantes.

- **J'effectue une recherche inversée d'images.**

Avec Google Images ou TinEye, on peut identifier des pages qui comportent la même image et donc en identifier assez facilement le contexte et la date. Ce genre de validation des dates est un peu plus complexe pour une vidéo. Amnesty International offre cependant un outil nommé YouTube DataViewer. On y entre l'URL de la vidéo et DataViewer nous dit quand elle a été téléchargée et les images vignettes associées. Si la vidéo avait déjà été chargée auparavant, on peut donc retracer la date originale, et avec les vignettes, une recherche inversée d'images permet de retracer les pages web qui comportaient déjà cette vidéo, permettant ainsi de recadrer date et contexte d'origine.

- **Je vérifie les métadonnées du fichier.**

Les photos, vidéos et fichiers audio des caméras numériques contiennent des informations nommées EXIF, pour Exchangeable Image File. Ces métadonnées indiquent le type de caméra utilisée, différents détails techniques, incluant la date, l'heure et souvent aussi le lieu où le fichier a été créé (du moins dans la mesure où la géolocalisation a été activée). L'information est utile pour débusquer des photos dont l'origine semble douteuse. Il existe des lecteurs d'EXIF en ligne tel que Jeffrey's Exif Viewer.

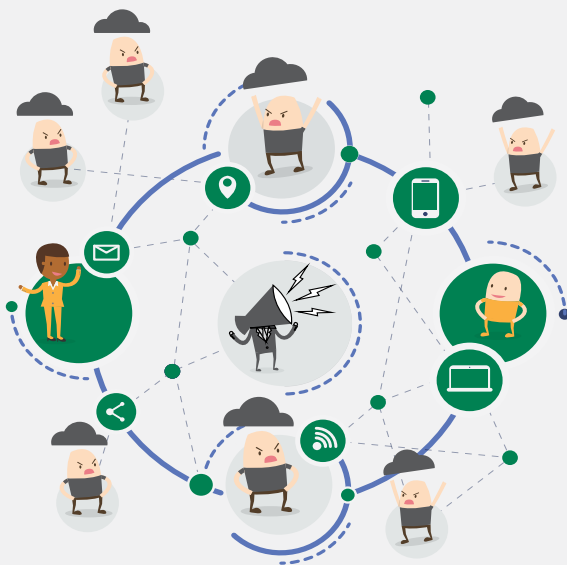
- **Je cherche si la photo a été retouchée.**

FotoForensics détecte les manipulations et retouches dans les images ou parties d'images en utilisant l'analyse de niveau d'erreur ou Error level analysis (ELA), permettant de détecter ce qui a été retouché. On peut charger la photo douteuse ou ne fournir que l'URL et en retour, on obtient les endroits où la disparité suggère des retouches significatives.

MODULE 3

Je suis sur un forum, un réseau social, un jeu en ligne, et je lis une publication qui me semble être de la propagande extrémiste violente.

De la même manière que les groupes extrémistes violents investissent la Toile à travers des messages privés, des sites web de désinformation et un matraquage de commentaires haineux sur les sites d'information, ils s'appuient également sur les réseaux sociaux pour diffuser leur message. Cette stratégie est redoutablement efficace pour plusieurs raisons.



Les réseaux sociaux leur permettent de :

- Diffuser une information de manière instantanée et exponentielle.
- Accéder à une importante base de données de profils publics et cibler d'une manière simple les personnes qu'ils jugent influençables.
- Créer de faux profils et agir à plusieurs sous couvert d'anonymat.
- Constituer un ou des réseaux qui vont tenter d'en investir d'autres : convaincre une personne de nous ajouter en ami et de nous suivre permet d'augmenter ses chances de convaincre son réseau d'amis et ainsi de suite.
- Faire la promotion d'articles créés dans les sites de désinformation ou d'articles et de données réelles interprétés et commentés dans une logique de discours extrémiste violent.
- S'appuyer facilement sur les différents éléments qui accentuent la viralité de l'idée à propager et qui peuvent pousser l'utilisateur à cliquer sur un lien, à l'aimer et éventuellement à le commenter et le partager : la confiance pour les personnes faisant partie de son réseau, la présence d'images, la localisation, la viralité, l'aspect humain et émotionnel, et la brièveté de la publication.
- Valoriser la personne approchée et créer avec elle un semblant de débat lui donnant l'illusion qu'elle adhère librement à ces idées. Cela permet ensuite d'encourager la personne à s'investir dans le groupe, virtuellement ou réellement.

Que faire ?



- **Je vérifie le profil de la personne qui a publié le message :** photos de profils, autres publications, photos, vidéo, niveau d'orthographe, amis communs ou non.
- **Je cherche si le profil est référencé par les moteurs de recherche,** s'il est associé à d'autres sites, etc.
- **Je regarde lequel de mes proches a aimé, partagé ou commenté cette publication** et je lui demande s'il connaît la personne.
- **Je regarde le niveau de viralité de la publication** et les profils l'ayant aimée, partagée ou commentée.
- **Je consulte le lien attentivement avant de me faire une idée :** titre, photos, vidéo, infographie, etc. car le contenu en question peut être le fait d'un site humoristique ou parodique.
- **Je lis les commentaires** et je regarde leur viralité.



- **Je lis ses publications avec prudence,** si je ne connais pas la personne, et je prends le temps d'analyser le discours sur le fond et sur la forme (voir page 36 : Décrypter la rhétorique de la propagande extrémiste violente), même si nous avons des amis en commun qui ont déjà aimé, partagé ou commenté leurs publications.
- **Je prends le temps de vérifier** si chaque information distillée me semble crédible (voir page 40 : La désinformation).
- **Je me méfie en priorité des profils que je ne connais pas,** en particulier s'il y a peu d'informations à leur sujet.
- **Je me souviens** que la viralité d'une publication n'est pas une garantie de fiabilité.
- **Je peux considérer que le profil n'est pas crédible** (faux profil ou profil réel appartenant à un groupe extrémiste violent), si les contenus me semblent violents.
- **Je fais tout de même attention à ce que je lis dans l'article et dans les commentaires,** si la publication est un partage d'article venant d'un site qui est celui d'un média d'information reconnu, car le contenu pourrait être détourné de sa substance ou sorti de son contexte.



- **Je rassemble un maximum de preuves sur la question et je le signale à l'autorité compétente,** si le profil me semble appartenir à un groupe extrémiste et que les propos vont à l'encontre de la loi.
- **Je m'adresse à une personne de confiance, reconnue pour son expertise,** et je lui demande de confirmer ce qui est écrit, si j'ai un doute sur les thèses politiques, idéologiques ou religieuses défendues par les auteurs.
- **Je préviens mon réseau réel et virtuel,** si j'ai la certitude que ce profil prône des thèses haineuses.
- **Je fais un signalement au webmaster,** si je constate un commentaire haineux sur un site d'information normal.
- **Je reste focalisé sur les idées et non les personnes** (voir page 18 : Je reçois, dans des échanges privés ou publics, un message que je ressens comme violent), si je sens qu'un débat est engagé et que je peux y participer.
- **Je ne poursuis pas la discussion, je signale les propos haineux et je bloque le profil,** si le débat conserve une teneur violente envers une catégorie de personnes.

L'ECLAIRAGE DE BRAINY

DES CAS PARTICULIERS # DES ASTUCES # DES OUTILS

L'organisation des réseaux extrémistes violents sur internet

Contrairement aux idées reçues, les groupes extrémistes violents comptent dans leurs rangs des membres très compétents dans leurs domaines. Nombre d'entre eux disposent de diplômes d'études supérieures, en particulier dans des filières scientifiques et mettent leur savoir-faire au service de la cause défendue. Il est possible de parler de professionnalisme concernant la manière dont ils sont organisés. Ils ont une connaissance pointue, renforcée au fil des années, d'internet et des règles qui président à son fonctionnement. Leurs méthodes de recrutement passent par quatre étapes bien définies.



De la préparation au recrutement, celles-ci sont décortiquées ici.

1

Préparation

• Formation

Les membres du groupe forment les nouveaux recrutés aux techniques de propagande, à l'informatique, aux réseaux sociaux et au marketing digital. Ces groupes sont souvent composés de personnes vulnérables intellectuellement mais aussi de membres diplômés très compétents dans leur domaine d'intervention.

• Organisation réelle

Des réunions sont organisées, un plan d'action est mis en place avec une répartition des tâches, dans une communication réelle.

• Organisation virtuelle

Des communications virtuelles sont également établies. Elles sont cryptées à travers des réseaux privés virtuels (VPN), des applications de messagerie cryptées, comme Telegram, ou des réseaux web alternatifs comme Tor, leur permettant de communiquer à travers le Darknet, c'est-à-dire un réseau superposé au web, dont les contenus ne sont pas indexés par les moteurs de recherche et qui garantit l'anonymat complet des utilisateurs.

2

Collecte

• Collecte de contenus

Le groupe opère une collecte de contenus résumant l'idéologie et lui donnant une traduction dans le réel. Il développe des versions vulgarisées de l'idéologie haineuse pour toucher le plus grand nombre. Il collecte également histoires, faits divers, photos et vidéos qui puissent illustrer la thèse haineuse : des revues de presse sur des faits divers sont effectuées, pour répertorier des histoires portant sur les scandales, des affaires politiques et judiciaires servant le message ou sur des informations généralistes montrant des initiatives de développement concernant des catégories incriminées, et ce pour mieux les critiquer. Des photos et des vidéos de propagande sont produites avec cette matière pour faire la promotion de la haine et de la violence.

• Collecte de données sur les profils les plus vulnérables

Les réseaux sociaux permettent aujourd'hui à n'importe qui d'accéder à des données personnelles sur les utilisateurs (goûts, sensibilité politique, profession, etc.) et de repérer les personnes les plus à même de rejoindre le groupe en fonction de leurs publications sur les réseaux sociaux. Cela a vocation à élaborer une véritable stratégie de ciblage, basée sur des outils de marketing efficaces.

3

"Astroturfing"

L'astroturfing englobe l'ensemble des techniques – manuelles ou algorithmiques – permettant de simuler l'activité d'une foule dans un réseau social. On peut commencer à parler d'astroturfing quand plusieurs personnes interagissent de concert et sans dévoiler leur connivence dans un même fil de discussion, pour tromper ceux qui ne sont pas dans le secret.

• Créations de sites web dits "alternatifs" de désinformation

Ces sites fonctionnent en réseau, avec des créations ou des reprises de contenus multimédias de sites « amis » ou de sites d'information reconnus quand ceux-ci permettent de justifier la thèse défendue.

• Création de groupes sur les réseaux sociaux

Des groupes avec des noms trompeurs sont créés sur les réseaux sociaux.

• Créations de faux profils

Des profils ponctuels ralliés à la cause sont créés pour générer un effet de masse et donner l'impression que ces idées viennent de personnes banales qui n'ont aucun engagement politique. Parallèlement, des faux profils de personnes faisant partie de la catégorie incriminée (par exemple, le nom caricatural d'une personne venant de tel ou tel pays) et tenant un discours violent sont créés pour donner l'impression que c'est la catégorie en question qui tient ce discours violent.

• Invasion des sites d'information généraliste pour rendre virales toutes les informations utiles à la cause

L'accent est mis sur les faits divers lorsqu'ils concernent « l'ennemi » et un renforcement de leur viralité est opéré en les partageant, en les aimant et en les commentant sur les réseaux sociaux ou sur les forums. Cela permet de donner un effet de surinformation par rapport à la catégorie incriminée et de gonfler virtuellement l'effet de médiatisation des accusations proférées, pour chercher à démontrer qu'elles sont exactes.

• Martèlement du message haineux

Le message peut être violent d'une manière explicite ou implicite. Il s'agit de convaincre l'utilisateur que l'idée est très largement répandue pour qu'il cherche à mieux connaître puis à rejoindre le réseau porteur de cette idée. Le discours est suffisamment orienté mais policé pour que les utilisateurs convaincus décident de commenter les publications partagées avec plus de virulence. Lorsque la publication ou le commentaire de l'utilisateur est signalé(e) puis supprimé(e), les groupes violents extrémistes déplorent auprès de la personne la censure dont elle a fait l'objet et cela renforce la thèse conspirationniste défendue. Par ailleurs, des vidéos (conférence proposant une lecture malhonnête de faits, de textes de lois ou de textes religieux ; propagande complotiste ; reprise de drames humanitaires, etc.) sont créées et massivement diffusées sur les sites d'échanges. Par le jeu d'algorithmes de recommandation - ce procédé technique permettant de filtrer automatiquement un corpus d'informations en fonction des centres d'intérêt d'un internaute - les sites de partage de vidéos comme Youtube proposent de nouvelles vidéos du même genre à regarder.

4

Hameçonnage et recrutement

• Récupération de données personnelles

Une fois que l'utilisateur est intéressé par les idées du groupe extrémiste violent, un contact est alors établi pour récupérer ces données personnelles (numéro de téléphone, etc.). Un envoi continu de messages incite la personne à rallier le mouvement et à participer à la cause défendue.

• Usage des techniques de propagande

En se basant sur les principes du discours de propagande extrémiste violente (voir page 36), les membres du groupe vont tout essayer pour convaincre l'utilisateur de rejoindre le mouvement. Qu'il s'agisse d'actions virtuelles ou réelles (actes de violence), des promesses de bénéfices matériels, politiques, sociaux ou spirituels sont effectuées de manière à rétribuer la nouvelle recrue pour son engagement : amélioration des conditions de vie matérielle, récompense immédiate ou à titre posthume (postérité, paradis, etc.), réalisation de soi, sens à la vie et sentiment d'utilité.

• Recrutement

Cette stratégie leur permet ainsi d'enrôler chaque année de nombreuses personnes. Certaines d'entre elles sont ensuite chargées du recrutement de nouveaux membres, quand d'autres sont embrigadés dans des mouvements prônant la violence réelle ou plus gravement les attaques terroristes.

FICHES PÉDAGOGIQUES

LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

FICHE PÉDAGOGIQUE

1.1

Chapitre 1	Le discours de haine en ligne
Module	Chapitre entier
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h30

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Se familiariser avec les conventions internationales en matière de liberté d'expression et les limitations légitimes en la matière.
- Distinguer liberté d'expression et discours de haine.
- Savoir reconnaître les caractéristiques du discours de haine.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Notions

Convention internationale, liberté d'expression, discours de haine, atteinte à la vie privée, droit à l'image d'autrui, incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, apologie de crimes de guerre ou du terrorisme, discrimination, diffamation, injure.

Outils

- Textes normatifs : Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, textes de lois nationaux sur la liberté d'expression et ses limitations (injure, diffamation, etc.), Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, Rapport établi par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.
- Cas pratique réel ou imaginaire illustrant une situation manifeste de discours de haine et de dépassement des limitations légitimes à la liberté d'expression : anecdote, événement, récit journalistique, extrait de roman.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné aux notions-clés, retours d'expériences sur des situations pouvant illustrer ces notions.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Lister, en groupe, des situations réelles ou imaginaires pouvant illustrer la liberté d'expression ou le discours de haine.

- EXERCICE 2

Classer ces situations dans le tableau suivant :

	Liberté d'expression	Discours de haine
EXEMPLE 1 Se moquer d'un(e) camarade de classe parce qu'il ou elle a une religion différente		X Justifications : 1 - Manifestation de violence basée sur la religion 2 - Le propos vise une personne
EXEMPLE 2 Tenir des propos mysogynes ou homophobes sur un forum		X Justifications : 1 - Manifestation de violence basée sur le sexe ou l'orientation sexuelle 2 - Le propos vise une catégorie de personne
EXEMPLE 3 Donner son opinion sur un fait de société sans inscristimer une personne ou un groupe de personnes	X Justifications : 1 - Liberté d'opinion 2 - Le propos ne vise pas une personne ou un groupe de personnes	
EXEMPLE 4 ...	X Justifications : ...	

FICHES PÉDAGOGIQUES

**CONTRER LE DISCOURS VIOLENT EN LIGNE
DANS MES DISCUSSIONS QUOTIDIENNES**

FICHE PÉDAGOGIQUE

2.1

Chapitre 2	Contrer le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes
Module 1	Echanges privés
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Identifier les caractéristiques d'un message violent.
- Contrôler ses émotions.
- Savoir réagir à la réception d'un message considéré comme violent.
- Savoir désamorcer les malentendus.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outils

- Formulations de phrases présentant un décalage entre un premier et un second niveau de lecture.
- Cas pratique réel ou imaginaire illustrant une situation d'échanges par email ou messagerie instantanée.

Notions

Premier et second degré, figures de style.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du premier module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la violence verbale, retours d'expériences sur des situations pouvant illustrer cette question.

MISE EN ACTIVITÉS

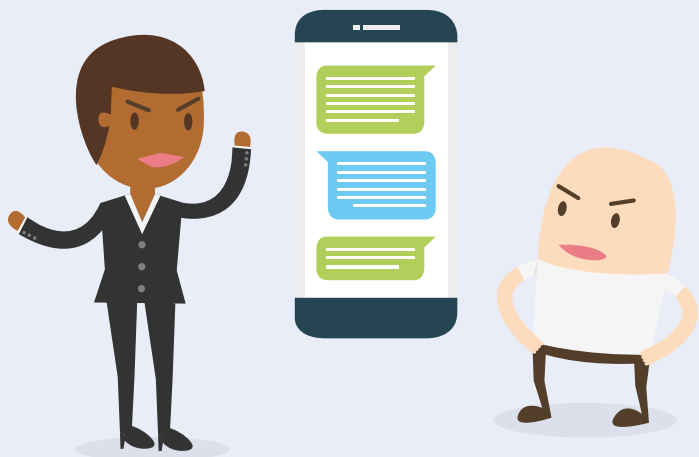
- EXERCICE 1

Présenter des phrases dans lesquels il existe un décalage entre un premier et un second niveau de lecture et remplir le tableau suivant. Cet exercice permet de montrer que pour des phrases simples, il est possible d'avoir différentes interprétations.

Situation	Premier niveau (idée exprimée)	Second niveau (idée à comprendre)
"Je meurs de chaud"	Je suis en train de mourir à cause de la chaleur	J'ai très chaud
Au cours d'un examen écrit qui a débuté à 9h et qui doit se terminer à 11h, l'enseignante déclare : "Il est 11h."	Elle indique simplement à ses élèves l'heure qu'il est.	Elle leur indique que l'examen est terminé et qu'ils doivent rendre leur copie.
Exemple 3

- EXERCICE 2

Effectuer des jeux de rôle autour de situations fictives pouvant créer un malentendu (par exemple, un retard à un rendez-vous) et faisant l'objet d'une conversation par messages entre deux élèves. Chaque personne devra écrire un message et le montrer à la classe (mais ne pas le lire à voix haute, l'idée étant de rester sur une conversation écrite pouvant générer des interprétations). Cet exercice peut être fait avec des smartphones, si ceux-ci sont autorisés, ou avec des ardoises sur lesquels chaque élève devra écrire son message. L'idée de l'exercice est de montrer comment gérer les malentendus selon les recommandations du module.



FICHE PÉDAGOGIQUE

2.2

Chapitre 2	Contre le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes
Module	Brainy - Le harcèlement en ligne
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Identifier les caractéristiques du harcèlement en ligne.
- Prévenir le harcèlement en ligne.
- Savoir réagir en cas de harcèlement en ligne, que l'on soit victime, témoin ou auteur.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outil

Cas pratique réel ou imaginaire illustrant une situation d'échanges par email ou messagerie instantanée.

Notion

Harcèlement en ligne.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné au harcèlement en ligne.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Organiser un exercice au cours duquel les apprenants devront définir les caractéristiques du harcèlement en ligne : une ou plusieurs victimes, un ou plusieurs auteurs (dans ce cas, l'effet de groupe aggrave la situation), anonymat, actions de harcèlement (diffamation, menaces, usurpation d'identité, etc., comme indiqué dans l'infographie en page 22).

- EXERCICE 2

Lister en désordre les recommandations indiquées en page 23 et demander aux apprenants de les classer dans l'une des deux colonnes et d'expliquer en quoi cela consiste, tout cela sans consulter le guide...

	Je me protège	Je réagis
Je préserve mes informations personnelles	X Explication :	
Je discute avec les agresseurs et les témoins.		X Explication : ...
Je sécurise mon mot de passe	X Explication : ...	
Recommandation 4 ...		

- EXERCICE 3

Organiser un jeu de rôle pour appliquer les recommandations, avec un ou une volontaire pour jouer la victime, un groupe de personnes jouant les agresseurs, un groupe de personnes jouant les témoins et les médiateurs (ceux-ci doivent avoir un rôle central dans la résolution de la situation). Il est important dans cet exercice de :

- ne pas se baser sur des situations de conflit réelles dans le groupe ;
- de ne pas placer de personnes vulnérables dans la situation de la victime, ceci ne pouvant qu'aggraver les choses ;
- de se souvenir que l'exercice peut être interrompu à tout moment pour apporter les éclairages nécessaires ou mettre un terme à une situation inconfortable pour la victime.

FICHE PÉDAGOGIQUE

2.3

Chapitre 2	Contrer le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes
Module 2	Médiatisation
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Comprendre les mécanismes de la médiatisation sur internet et en mesurer les conséquences.
- Savoir réagir à une information impliquant une personne sur internet, dans le respect de l'autre.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outil

Cas pratique illustrant une situation de médiatisation d'une personne sur internet (par exemple, une célébrité qui poste un message personnel sur les réseaux sociaux).

Notions

Vie privée, diffamation, injure, calomnie, rumeur.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du second module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la médiatisation d'une personne.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Présenter le cas d'une célébrité qui poste un message sur les réseaux sociaux et organiser une discussion autour de ce cas. L'idée de cet exercice est d'apprendre à réagir à une situation où une célébrité assure elle-même sa médiatisation en ligne et de mesurer les conséquences de ses propos.

- EXERCICE 2

Présenter le cas d'une célébrité qui est victime d'une rumeur en ligne et organiser une discussion autour de ce cas. L'idée de cet exercice est d'apprendre à réagir à la situation où une personne (célèbre ou non) est subitement médiatisée et de mesurer les conséquences de ses propos. Il est également nécessaire de développer une discussion autour de l'utilité de donner son avis et des limites à ne pas franchir (diffamation, calomnie, violation de la vie privée, etc.).



FICHE PÉDAGOGIQUE

2.4

Chapitre 2	Contrer le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes
Module	Brainy - Affaires judiciaires
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Comprendre les mécanismes de la médiatisation sur internet d'une affaire judiciaire et en mesurer les conséquences.
- Savoir réagir à une information liée à un procès, tout en respectant, les victimes, les témoins et les prévenus.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outil

Cas pratique réel ou imaginaire d'une affaire judiciaire médiatisée.

Notions

Présomption d'innocence, respect de la vie privée, droit à l'image, secret de l'instruction, suspect, témoin, coupable, victime présumée.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la médiatisation d'une affaire judiciaire. Il est utile dans cette partie de faire un rappel des éléments du module précédent de façon à s'assurer que les recommandations de bases sont comprises par les apprenants et de pouvoir facilement aborder les questions liées aux affaires judiciaires.

MISE EN ACTIVITÉS

EXERCICE

Présenter le cas d'une affaire judiciaire récemment médiatisée et diviser le groupe en trois :

1) Les internautes. Ils doivent décider de débattre ou non autour de l'affaire, tout en respectant les trois grands principes évoqués dans le module : présomption d'innocence, secret de l'instruction, respect de la vie privée et du droit à l'image.

Par exemple, il leur sera interdit de se prononcer sur des éléments qui ne sont pas vérifiés.

2) Les protagonistes de l'affaire (suspect, victime présumée, témoins). Il s'agit pour eux d'être seulement présents. Ils ne doivent pas communiquer avec les internautes afin de placer les apprenants dans une situation réelle (en réalité, les internautes n'ont pas directement accès aux protagonistes). Néanmoins, leur présence est importante afin de montrer que des personnes sont concernées et peuvent être directement touchées par la médiatisation de l'affaire.

3) Les représentants de la Justice. Ceux-ci sont là pour veiller à ce que les protagonistes de l'affaire soient protégés et que les opinions formulées respectent les trois grands principes évoqués dans le module.



FICHE PÉDAGOGIQUE

2.5

Chapitre 2	Contre le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes
Module 3	Contenu violent
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Définir un contenu violent.
- S'interroger sur l'utilité de voir ou mettre en ligne un contenu violent.
- Respecter les protagonistes présents sur le contenu.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outil

Photos ou vidéos illustrant un cas de violence (tout en respectant l'anonymat des personnes et contrôlant le niveau de violence).

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du troisième module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur des cas de violence filmée ou photographiée.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Diviser le groupe en deux :

- 1) Dans le premier groupe, chaque élève disposera d'une photo illustrant une altercation violente et devra choisir de mettre en ligne ou pas cette image. L'élève devra aussi exposer sur papier les raisons pour lesquels il ou elle a choisi de diffuser ou non le cliché.
- 2) Dans le deuxième groupe, chaque élève devra choisir de regarder ou non cette photo et de la diffuser ou pas. L'élève devra aussi justifier ses choix.

Organiser une discussion globale autour des résultats.



FICHE PÉDAGOGIQUE

2.6

Chapitre 2	Contre le discours violent en ligne dans mes discussions quotidiennes
Module	Brainy - Stéréotypes de genre
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Identifier, qualifier et combattre les stéréotypes fondés sur le genre.
- Se protéger d'attaques fondées sur le genre.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outils

Contenus incarnant des stéréotypes fondés sur le genre (phrases, photos, vidéos).

Notions

Stéréotype fondé sur le genre, propos sexistes.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance.

Exposition des savoirs

Discussions sur le sens donné à la notion de stéréotype fondée sur le genre.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Présenter des phrases, des photos ou des vidéos dans lesquels on constate des stéréotypes de genre ou des contenus sexistes. Exemples de phrases : "Les femmes doivent faire le ménage à la maison", "Un homme qui pleure est une femme", "Les femmes sont moins intelligentes", "Les hommes sont plus forts", etc. Exemples de photos ou de vidéos : tous les contenus mettant en scène des femmes et des hommes dans des représentations stéréotypées, la publicité en reste le principal vecteur.

EXERCICE 2

Proposer aux apprenants une liste d'action dans le tableau suivant et leur demander de le compléter...

	Stéréotypes de genre? OUI ou NON	Que faire?
Un camarade diffuse, sur les réseaux sociaux, une publicité mettant en scène une femme dans une situation stéréotypée, accompagné d'un commentaire mysogyne.	OUI Explication : l'image elle-même renforce la chosification de la femme. Le commentaire accentue cet effet et constitue une incitation à l'hostilité.	- Signaler à ce camarade, pour information, en message privée et dans un vocabulaire respectueux qu'il contribue à renforcer les stéréotypes de genre. Il est également possible de lui demander de retirer sa publication.
Un camarade garçon est qualifié de fille parce qu'il a pleuré à la suite d'une altercation. Une photo de lui circule même sur les réseaux sociaux.	OUI Explication : pleurer n'est pas une caractéristique purement féminine mais l'expression humaine d'une émotion. Dans la réalité, certaines femmes ne pleurent jamais et certains hommes pleurent souvent. Dire le contraire, c'est véhiculer un stéréotype.	- Expliquer aux auteurs qu'il est parfaitement possible pour un homme de pleurer. - Apporter son soutien à la victime, publiquement si on est en position de le faire. - Signaler le contenu au réseau social pour violation du droit à l'image. - Prévenir éventuellement l'autorité compétente.
Une camarade dénonce le cyberharcèlement dont les femmes sont victimes dans la rue.	NON C'est hélas une réalité et dans ce cas, la camarade n'alimente pas un stéréotype de genre mais ne fait que souligner une situation qui est elle-même une violence fondée sur le sexe.	- Soutenir, que l'on soit fille ou garçon, cette camarade. - Partager des études, des articles et des enquêtes qui valident le propos. - Sensibiliser son entourage sur les dérives du harcèlement sexuel.
Situation 4 ...		

FICHES PÉDAGOGIQUES

**CONTRER LE DISCOURS
EXTRÉMISTE VIOLENT EN LIGNE**

FICHE PÉDAGOGIQUE

3.1

Chapitre 3	Contre le discours extrémiste violent en ligne
Module	Introduction au chapitre 1 Message de propagande
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Identifier les caractéristiques des groupes extrémistes violents.
- Identifier les caractéristiques d'un message de propagande extrémiste violente.
- Prévenir la réception de ce type de message.
- Savoir réagir à la réception de ce type de message.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outils

Message de propagande extrémiste violente.

Notions

Idéologie, groupe extrémiste violent.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance, de l'introduction et du premier module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la notion de groupe extrémiste violent.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Présenter aux apprenants un email imaginaire comportant les signes distinctifs suivants : émetteur du message ayant un nom commun, présence de liens hypertextes, non-respect des règles d'orthographe et de grammaire, typographie fantaisiste. Leur demander d'expliquer en quoi l'email présente les caractéristiques d'un message extrémiste violent.

- EXERCICE 2

Organiser un travail de groupe autour des préconisations formulées dans la partie "Je réagis". Confier à chaque groupe une recommandation et leur demander d'expliquer pourquoi il est nécessaire de respecter cette règle.

Par exemple, sur la recommandation " Je fais en sorte que mon adresse email ne soit pas scannable en écrivant « (at) » plutôt que « @ » lorsque j'inscris mon adresse email sur une page publique.", il est nécessaire d'expliquer que les groupes extrémistes violents utilisent des robots pour scanner les adresses emails rendues publiques sur internet. Cela leur permet de créer des bases de données de contacts pour envoyer des messages. Le robot est programmé pour reconnaître les adresses ayant un @. En remplaçant @ par (at), l'adresse devient alors invisible.



FICHE PÉDAGOGIQUE

3.2

Chapitre 3	Contrer le discours extrémiste violent en ligne
Module	Brainy - Propagande
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

Identifier et analyser la rhétorique de la propagande extrémiste violente.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outils

- Texte de propagande extrémiste violente.
- Cas pratique dans lequel ce type de discours a eu des conséquences dramatiques voire tragiques.

Notions

Rhétorique, supériorité, rejet, adhésion, valorisation, symbolique, terreur, autorité, évidence, conformité, modération.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la notion de propagande extrémiste violente.

MISE EN ACTIVITÉS

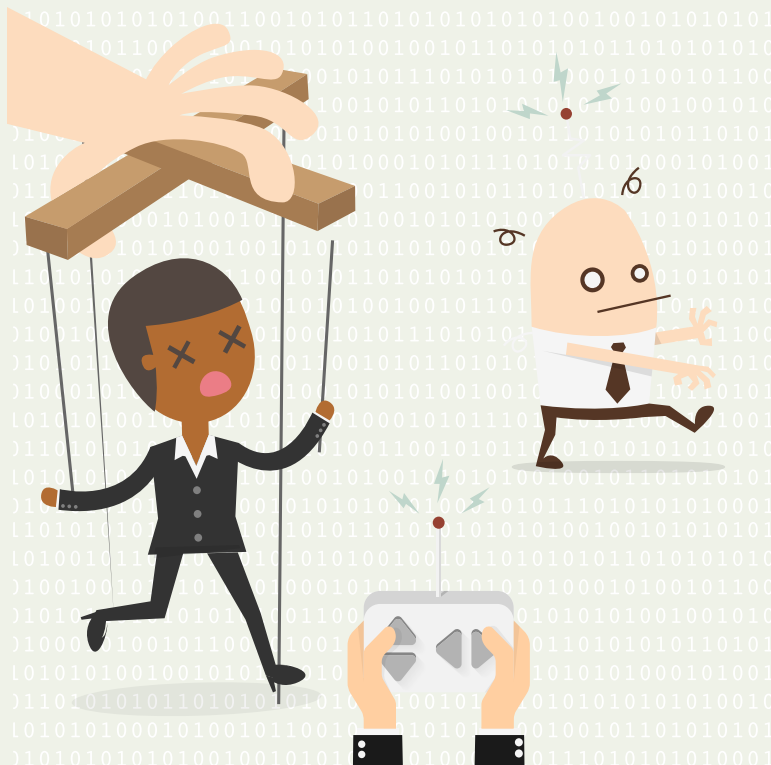
- EXERCICE 1

Présenter un tableau à deux colonnes, une pour les principes et une pour les exemples, organisées dans le désordre et demander aux apprenants de relier chaque exemple avec le bon principe.

Principe	Exemple de phrase
Principe de SUPERIORITE	« Je ne suis pas raciste car j'ai un très bon ami qui fait partie de cette catégorie mais il faut reconnaître que les autres ne font aucun effort pour s'intégrer. »
Principe de TERREUR	« Nous sommes plus intelligents, plus compétents et plus respectueux. »
Principe de MODERATION	« Notre proposition est l'ultime solution avant le chaos. »
Principe 4	Exemple 4

- EXERCICE 2

Diviser la classe en groupes. Reprendre les exemples de phrases mentionnées dans l'exercice 1 et proposer à chaque groupe de réfléchir sur des contre-arguments possibles.



FICHE PÉDAGOGIQUE

3.3

Chapitre 3	Contrer le discours extrémiste violent en ligne
Module 2	Sites extrémistes
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Identifier les caractéristiques d'un site extrémiste violent ou d'un message extrémiste violent sur un site d'information.
- Savoir réagir en conséquence.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outils

- Exemples de sites internet reconnus comme extrémistes violents.
- Exemples de commentaires extrémistes violents sur des sites d'information.

Notions

Site d'information, site "alternatif".

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du deuxième module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la notion de site d'information.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Montrer la page d'un site web extrémiste violent et demander aux apprenants d'identifier les caractéristiques de ce site.

- EXERCICE 2

Montrer l'article d'un site web d'information et demander aux apprenants d'identifier les commentaires extrémistes violents figurant en-dessous de l'article et de répertorier le pourcentage de commentaires pouvant être considérés comme tels.

- EXERCICE 3

Proposer aux apprenants de commenter l'article en question.



FICHE PÉDAGOGIQUE

3.4

Chapitre 3	Contre le discours extrémiste violent en ligne
Module	Brainy - Désinformation
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Distinguer information et désinformation.
- Analyser les contenus qui ressemblent à de la désinformation.
- Utiliser des outils pour vérifier la véracité des contenus.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outils

- Article, photo ou vidéo pouvant être présenté comme de la désinformation.
- Ordinateur et connexion internet avec accès aux sites de vérification proposés dans le module.

Notions

Source, recherche inversée d'images, métadonnées.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné à la notion de désinformation.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Présenter un article de désinformation et décrypter les caractéristiques de l'article en suivant les recommandations du module.

- EXERCICE 2

Présenter la photo qui accompagne l'article et demander aux apprenants d'utiliser un des outils de recherche inversée d'image du module pour vérifier où, quand et dans quel contexte cette photo a été publiée pour la première fois et s'assurer que le cliché n'a pas été détourné à des fins de propagande.

- EXERCICE 3

Lire les métadonnées de cette photo en utilisant l'outil recommandé dans le module.



FICHE PÉDAGOGIQUE

3.5

Chapitre 3	Contre le discours extrémiste violent en ligne
Module 3	Forum, réseau social, jeu en ligne
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

- Identifier les caractéristiques d'un message violent sur les réseaux sociaux.
- Se méfier de certains profils qui ne semblent pas suspects a priori.
- Se souvenir que le fait d'être ami avec quelqu'un sur les réseaux sociaux n'est pas un gage de fiabilité.
- Vérifier l'information qui circule sur les réseaux sociaux, même si celle-ci est partagée par une personne faisant partie de mon cercle d'amis.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outil

Ordinateur avec connexion internet et ,si possible, compte dans un réseau social.

Notions

Réseau social, viralité.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du troisième module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur des expériences au cours desquelles l'enseignant(e) ou les apprenants ont constaté que des informations extrémistes violentes circulaient sur des réseaux sociaux, forums ou jeux en ligne.

MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Montrer aux apprenants un profil proférant de la propagande extrémiste violente et leur demander de décrire les caractéristiques générales de ce compte, avec les outils recommandés.

- EXERCICE 2

Parcourir le profil du compte en profondeur (publications, photos, vidéos, etc.) et rassembler un maximum de données d'analyse permettant d'affirmer qu'il s'agit d'un compte de propagande extrémiste violente, en s'appuyant sur l'ensemble des modules du chapitre (analyse des contenus, du discours, sur le fond et la forme, etc.).



FICHE PÉDAGOGIQUE

3.6

Chapitre 3	Contre le discours extrémiste violent en ligne
Module	Brainy - Organisation des groupes extrémistes
Niveau / Classe	Collège / Lycée
Effectif	25 élèves
Cadre	Scolaire et périscolaire
Discipline	Education aux médias et à l'information
Durée de la séance	1h

1 - SAVOIRS EN JEU

Objectifs

Comprendre les rouages du système de recrutement en ligne des groupes extrémistes violents.

2 - PRÉPARATION DE LA SÉANCE

Outil

Module.

Notions

Astroturfing, VPN, Darknet.

3 - DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Introduction

Présentation de la séance et du module.

Exposition des savoirs

Méthode interactive. Discussions sur le sens donné au module.

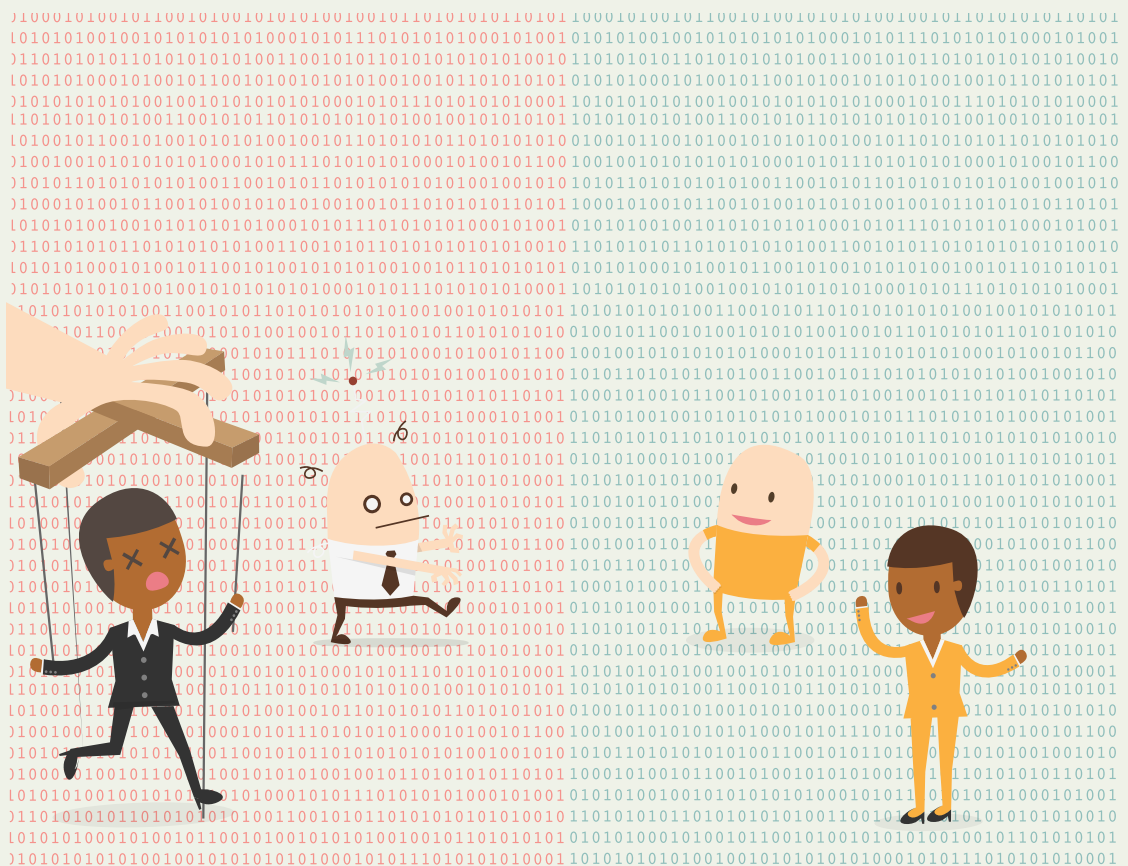
MISE EN ACTIVITÉS

- EXERCICE 1

Proposer aux apprenants de remplir un tableau comprenant quatre colonnes : Préparation, Collecte, Astroturfing, Recrutement. Une liste d'actions est remise aux apprenants qui doivent correctement les classer dans le tableau.

- EXERCICE 2

Jeu de rôle autour de la question. Organiser une pièce de théâtre ou un simple jeu de rôle au cours desquels certains apprenants devront interpréter des membres de groupes extrémistes violents et d'autres de personnes ciblées. Il s'agira surtout, à la lumière des recommandations du module, de voir comment les personnes ciblées arriveront à contrer les stratégies et arguments développés par les groupes extrémistes violents.





Violence par emails
Cyber-harcèlement
Lynchage médiatique
Vidéos et images violentes
Cyber-violence basée sur le genre
Discours extrémiste et haineux
Désinformation
Retouches abusives d'images
Détournement de vidéos
Organisation des groupes extrémistes